



Trisura Group Ltd.

États financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de
Trisura Group Ltd.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Trisura Group Ltd. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états consolidés du résultat net et du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont des questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été des plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Sinistres impayés et frais de règlement liés aux activités d'assurance des biens et de la responsabilité civile – se reporter aux notes 2.4 d) et 15 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

La Société exerce des activités d'assurance des biens et de la responsabilité civile, par l'entremise des activités de Trisura au Canada et aux États-Unis. Le passif au titre des sinistres impayés et frais de règlement représente une estimation du coût définitif de tous les sinistres survenus, mais non payés, à la date de l'état de la situation financière. Ce processus d'estimation prend en considération les estimations individuelles au titre des sinistres et frais de règlement relativement aux sinistres déclarés, ainsi que les provisions au titre des événements futurs estimatifs relativement aux sinistres déclarés et les provisions au titre des sinistres et frais de règlement liés aux sinistres survenus, mais non déclarés.

Pour estimer les passifs liés aux sinistres survenus, mais non déclarés, la Société utilise diverses méthodes actuarielles tenant compte d'hypothèses liées aux facteurs d'évolution des sinistres et des schémas de paiement historiques. Bien que plusieurs hypothèses servent à déterminer les passifs liés aux sinistres survenus, mais non déclarés, la direction exerce un jugement important quant à l'utilisation d'hypothèses relatives à l'évolution des sinistres et frais de règlement qui n'ont pas encore été déclarés, aux taux futurs de fréquence et de gravité des sinistres, aux schémas de paiement et aux recouvrements auprès des réassureurs (les « hypothèses importantes »). L'audit du choix des méthodes actuarielles et des hypothèses importantes comporte un degré élevé de subjectivité en ce qui a trait à la mise en œuvre des procédures d'audit et à l'évaluation des résultats de ces procédures, ce qui a donné lieu à un travail d'audit plus étendu, y compris le recours à des spécialistes en actuariat.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nos procédures d'audit liées au choix des méthodes actuarielles et aux hypothèses importantes utilisées pour évaluer les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés des activités d'assurance des biens et de la responsabilité civile comprennent les procédures d'audit suivantes, entre autres :

- Nous avons testé les données sous-jacentes qui ont servi de base à l'analyse actuarielle, y compris les données relatives aux sinistres et frais de règlement historiques utilisées pour établir les attentes futures, afin d'évaluer le caractère raisonnable des principales données de l'estimation actuarielle.
- Avec l'aide de spécialistes en actuariat :
 - Nous avons évalué les méthodes actuarielles et les hypothèses importantes de la direction conformément aux principes et pratiques actuariels prescrits par les normes de pratique actuarielle généralement reconnues.
 - Nous avons estimé de façon indépendante les passifs liés aux sinistres de certaines gammes d'activités, en nous concentrant sur les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés les plus importants, et nous avons comparé les résultats recalculés aux résultats comptabilisés par la Société.
 - Nous avons effectué une évaluation rétrospective afin de déterminer si les jugements et les hypothèses de la direction relatifs aux estimations importantes présentaient des indices d'un parti pris possible de la part de la direction.

Montants recouvrables auprès des réassureurs – Se reporter à la note 2.4(e) et à la note 8 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les montants recouvrables auprès des réassureurs se composent de la quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs et de leur quote-part estimative des sinistres impayés et frais de règlement. L'obligation qu'a la Société de payer les titulaires de police est indépendante du fait que les réassureurs payent ces montants ou respectent de façon générale leurs obligations contractuelles. Par conséquent, pour chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue la situation financière de ses réassureurs et surveille leur risque de crédit, afin de déterminer si elle doit comptabiliser une perte de valeur. Au 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une perte de valeur au titre de certains montants recouvrables auprès des réassureurs se rapportant à une contrepartie de réassurance (« certains montants recouvrables auprès des réassureurs ») dont le recouvrement était incertain.

Pour déterminer si l'accord avec la contrepartie des certains montants recouvrables auprès des réassureurs répondait aux critères pour la comptabilisation d'un montant recouvrable au titre de la réassurance et si ces montants avaient subi une perte de valeur, la direction a posé des jugements importants. L'audit des certains montants recouvrables auprès des réassureurs exigeait l'exercice d'un important jugement de la part de l'auditeur, ce qui a donné lieu à un travail d'audit plus étendu.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nos procédures d'audit liées aux certains montants recouvrables auprès des réassureurs comprennent les procédures d'audit suivantes, entre autres :

- Nous avons déterminé si l'accord avec la contrepartie des certains montants recouvrables auprès des réassureurs répondait aux critères pour la comptabilisation de montants recouvrables au titre de la réassurance.
- Nous avons examiné l'évaluation par la direction du caractère recouvrable de ces montants et les jugements importants exercés pour évaluer la perte de valeur des certains montants recouvrables auprès des réassureurs, en tenant compte des communications de la direction avec la contrepartie et les autres parties concernées, ainsi que de la documentation à l'appui de ces jugements.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états;
- du supplément financier.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion, le rapport annuel et le supplément financier avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Ratan Ralliamam.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 février 2023

TRISURA GROUP LTD.
États financiers consolidés

Table des matières pour les états financiers consolidés de Trisura Group Ltd.

États consolidés de la situation financière2

États consolidés du résultat net.....3

États consolidés du résultat global4

États consolidés des variations des capitaux propres5

Tableaux consolidés des flux de trésorerie6

Notes annexes7

TRISURA GROUP LTD.**États consolidés de la situation financière**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	406 368	341 319
Placements	4	765 375	641 140
Primes et débiteurs et autres actifs	7	494 935	311 629
Montants recouvrables auprès des réassureurs	8	2 148 617	1 375 354
Coûts d'acquisition différés	9	429 430	304 580
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	10, 11, 12	19 529	17 109
Actifs d'impôt différé	20	19 116	9 223
Total de l'actif		4 283 370	3 000 354
Passif			
Créditeurs, charges à payer et autres passifs	13	103 066	216 633
Primes liées à la réassurance à payer	8	488 656	335 673
Primes non acquises	14	1 432 077	965 245
Commissions de réassurance non acquises	9	223 082	152 003
Sinistres impayés et frais de règlement	15	1 478 195	897 011
Encours de la dette	16	75 000	75 000
		3 800 076	2 641 565
Capitaux propres			
Actions ordinaires	17	430 262	285 035
Surplus d'apport		5 743	3 497
Bénéfices non distribués		91 343	66 692
Cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global		(44 054)	3 565
		483 294	358 789
Total du passif et des capitaux propres		4 283 370	3 000 354

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil,


George Myhal

Administrateur


David Clare

Administrateur

TRISURA GROUP LTD.**États consolidés du résultat net**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Primes brutes souscrites		2 433 217	1 563 206
Primes liées à la réassurance cédées		(1 935 106)	(1 165 069)
Primes nettes souscrites		498 111	398 137
Variation des primes non acquises		(79 490)	(120 228)
Primes nettes acquises		418 621	277 909
Honoraires		73 517	49 879
Revenu de placement net	18	25 162	7 605
Profits nets	19	8 802	14 484
Total des produits		526 102	349 877
Montant net des sinistres et frais de règlement	15	(127 192)	(82 330)
Commissions nettes	9	(177 542)	(107 757)
Réduction des montants recouvrables auprès des réassureurs	8	(81 473)	–
Charges d'exploitation		(101 818)	(77 709)
Charges d'intérêts	16.2	(2 644)	(1 638)
Total des sinistres et des charges		(490 669)	(269 434)
Bénéfice avant impôt sur le résultat		35 433	80 443
Charge d'impôt sur le résultat	20	(10 782)	(17 884)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires		24 651	62 559
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en milliers) – de base	21	43 416	41 156
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) – de base	21	0,57	1,52
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) – dilué	21	0,56	1,49

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.**États consolidés du résultat global**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos les 31 décembre	<i>Note</i>	2022	2021
Bénéfice net attribuable aux actionnaires		24 651	62 559
(Pertes latentes) profits latents sur les placements disponibles à la vente, montant net		(74 254)	10 513
Économie (charge) d'impôt sur le résultat		17 166	(3 226)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net		(57 088)	7 287
Profits nets réalisés		(10 476)	(3 769)
Perte de valeur	19	3 041	529
Économie d'impôt sur le résultat		1 809	416
Éléments reclassés en résultat net		(5 626)	(2 824)
Éléments autres que le profit de change cumulé		(62 714)	4 463
Profit de change cumulé		15 095	434
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global		(47 619)	4 897
Montant total (de la perte globale) du bénéfice global		(22 968)	67 456

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.
États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global (déduction faite de l'impôt sur le résultat)	Total
	Note	Actions ordinaires	Surplus d'apport			
Solde au 1 ^{er} janvier 2022		285 035	3 497	66 692	3 565	358 789
Bénéfice net		—	—	24 651	—	24 651
Autres éléments de perte globale		—	—	—	(47 619)	(47 619)
Perte globale		—	—	24 651	(47 619)	(22 968)
Émission d'actions	17	147 173	—	—	—	147 173
Actions rachetées dans le cadre du régime d'unités d'actions restreintes	17	(1 946)	—	—	—	(1 946)
Palements fondés sur des actions		—	2 246	—	—	2 246
Solde au 31 décembre 2022		430 262	5 743	91 343	(44 054)	483 294

				Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global (déduction faite de l'impôt sur le résultat)	Total
		Actions ordinaires	Surplus d'apport			
Solde au 1 ^{er} janvier 2021		285 731	1 332	4 133	(1 332)	289 864
Bénéfice net		—	—	62 559	—	62 559
Autres éléments de bénéfice global		—	—	—	4 897	4 897
Bénéfice global		—	—	62 559	4 897	67 456
Émission d'actions	17	1 315	—	—	—	1 315
Actions rachetées dans le cadre du régime d'unités d'actions restreintes	17	(2 011)	—	—	—	(2 011)
Palements fondés sur des actions		—	2 165	—	—	2 165
Solde au 31 décembre 2021		285 035	3 497	66 692	3 565	358 789

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		24 651	62 559
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissements		3 623	3 928
(Profits latents) pertes latentes sur les placements		(5 162)	15 813
Perte de valeur sur les placements	19	3 041	529
Rémunération fondée sur des actions		1 370	1 309
Réduction des montants recouvrables au titre de la réassurance	8	81 473	—
Variation du fonds de roulement	28	85 763	244 047
Profits réalisés sur les placements		(10 066)	(4 096)
Impôt sur le résultat payé		(31 101)	(15 705)
Intérêts payés		(2 662)	(1 535)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		150 930	306 849
Activités d'investissement			
Produit de la cession de placements		144 168	135 730
Achats de placements		(384 030)	(280 918)
Achats d'immobilisations corporelles		(877)	(3 264)
Achats d'immobilisations incorporelles	12	(1 254)	(196)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(241 993)	(148 648)
Activités de financement			
Émission d'actions	17	145 442	1 315
Actions rachetées dans le cadre du régime d'unités d'actions restreintes	17	(1 946)	(2 011)
Produit de l'émission de titres d'emprunt, déduction faite des frais d'émission	16.2	—	75 000
Emprunts	16.1	30 000	26 970
Emprunts remboursés		(30 000)	(54 525)
Tranche en capital des paiements de loyers		(1 905)	(1 596)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		141 591	45 153
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice		50 528	203 354
Trésorerie au début de l'exercice		330 202	120 538
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice		11 117	15 981
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		341 319	136 519
Incidence des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		14 521	1 446
Trésorerie à la fin de l'exercice		381 485	330 202
Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		24 883	11 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice		406 368	341 319

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1 – La Société

Trisura Group Ltd. (la « Société ») a été constituée en société par actions le 27 janvier 2017 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « Loi »). Le siège social de la Société est situé au 333 Bay Street, bureau 1610, C.P. 22, Toronto (Ontario), M5H 2R2.

La Société détient des participations dans des filiales entièrement détenues par l'intermédiaire desquelles elle exerce des activités d'assurance et de réassurance. Ces activités sont principalement situées au Canada (« Trisura Canada ») et aux États-Unis (« Trisura États-Unis »).

Trisura Canada est une société canadienne exerçant des activités d'assurance des biens et de la responsabilité civile, pour lesquelles elle détient un permis dans toutes les provinces et les territoires. Dans le cadre de certains de ses secteurs d'activité, Trisura Canada agit à titre d'entité de façade et cède une part importante des primes brutes souscrites à des compagnies de réassurance. Trisura États-Unis exerce ses activités à titre de fournisseur local d'assurance excédentaire qui peut offrir des polices en tant qu'assureur excédentaire non agréé dans tous les États et en tant qu'assureur agréé dans la plupart des États. Trisura États-Unis exerce ses activités principalement à titre d'entité de façade hybride, dans le cadre de laquelle une grande partie des primes brutes souscrites est cédée aux réassureurs. Trisura États-Unis gagne des honoraires auprès des réassureurs auxquels elle cède des primes.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « TSU ».

Note 2 – Résumé des principales méthodes comptables

2.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les états financiers consolidés comprennent les résultats financiers de la Société et de toutes les entités contrôlées par la Société, sur une base consolidée. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes ont tous été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Conformément aux normes IFRS, les actifs et les passifs sont présentés dans les états consolidés de la situation financière par ordre de liquidité. La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 28 février 2023.

2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours. La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les prêts et créances au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur.

2.3 Instruments financiers

a) *Catégories d'instruments financiers*

i) Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net. Certains placements peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la volatilité du résultat net découlant de la variation des sinistres sous-jacents qui sont soutenus par ces placements. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans le revenu de placement.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.3 Instruments financiers (suite)

a) Catégories d'instruments financiers (suite)

ii) Disponibles à la vente

Les instruments financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de profits latents ou de pertes latentes dans les autres éléments du résultat global. Les titres à revenu fixe, les actions ordinaires, les actions privilégiées et les placements alternatifs sont classés dans les titres disponibles à la vente, sauf s'ils ont été classés ou désignés autrement. Les titres à revenu fixe comprennent les obligations négociables, y compris les obligations d'État émises par des gouvernements canadiens ou étrangers, les obligations de sociétés et les fonds de titres de créance négociés en bourse. Les actions ordinaires comprennent les placements en titres de capitaux propres, les fiducies de placement immobilier et les fonds d'actions négociés en bourse. Les actions privilégiées comprennent les titres de capitaux propres privilégiés et les fonds d'actions privilégiés négociés en bourse. Les placements alternatifs comprennent les placements dans des fonds de capital-investissement et les placements dans des capitaux privés. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont inscrits à l'actif au moment de la comptabilisation initiale et, le cas échéant, ils sont amortis dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Prêts et créances

Les instruments financiers sont classés dans les prêts et créances lorsqu'ils sont assortis de paiements déterminés ou déterminables et qu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Les coûts de transaction sont inscrits à l'actif lors de leur comptabilisation initiale et sont comptabilisés dans le revenu de placement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société a classé les primes et débiteurs et autres actifs dans les prêts et créances. Les actifs dérivés qui sont regroupés avec les primes et les débiteurs, ainsi que les autres actifs, sont comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit à la note 2.3c). La Société peut également classer certains placements à titre de prêts et créances, lorsque ces placements répondent aux critères d'un tel classement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et est présenté dans les profits latents ou les pertes latentes sur les placements.

iv) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les créditeurs, les charges à payer et les autres passifs, les primes liées à la réassurance à payer et l'encours de la dette sont classés dans les autres passifs financiers. Les passifs dérivés et les paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, qui sont regroupés avec les créditeurs, charges à payer et autres passifs, sont comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit respectivement à la note 2.3c) et à la note 2.9.

b) Évaluation des justes valeurs

La Société a établi un cadre de contrôle relativement à l'évaluation des justes valeurs par la direction, lequel tient compte des informations fournies par les gestionnaires de placements indépendants de la Société.

Dans la mesure du possible, la Société utilise des données de marché observables pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Les justes valeurs sont classées dans des niveaux différents de la hiérarchie des justes valeurs selon les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation.

Les placements évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer leur juste valeur. Dans le niveau 1 de la hiérarchie, la juste valeur est établie d'après des cours de marché non ajustés sur des marchés actifs pour des placements identiques. Dans le niveau 2 de la hiérarchie, la juste valeur est établie d'après des données de marché qui sont observables directement ou indirectement, autres que les cours de marché non ajustés pour des placements identiques. Les instruments financiers de niveau 2 se composent de titres à revenu fixe, comme les obligations de gré à gré, et les instruments financiers dérivés, comme les contrats de change à terme et les swaps sur actions ou sur taux d'intérêt, qui ne sont pas considérés comme négociés sur des marchés actifs ou pour lesquels la juste valeur est obtenue au moyen de techniques d'évaluation. Les données utilisées pour leur évaluation sont notamment les taux en vigueur sur le marché pour des titres à revenu fixe présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables. Dans le niveau 3 de la hiérarchie, la juste valeur est établie d'après des données d'entrée qui ne sont pas toutes fondées sur des données de marché observables.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.3 Instruments financiers (suite)

b) *Évaluation des justes valeurs (suite)*

Les données d'entrée non observables importantes et les ajustements des évaluations font l'objet d'examen réguliers. Si des informations fournies par un tiers, comme les cours fournis par des courtiers ou des services d'établissement des prix, sont utilisées pour évaluer les justes valeurs, les éléments probants obtenus de tiers sont alors évalués en fonction des exigences des normes IFRS, y compris le niveau de hiérarchie des justes valeurs dans lequel ces placements devraient être classés.

Si les données d'entrée utilisées pour mesurer la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées dans différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, l'évaluation de la juste valeur est alors entièrement classée dans le même niveau de hiérarchie que les données d'entrée du niveau le plus bas ayant une importance dans l'évaluation globale.

La Société comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation de l'information financière durant laquelle le changement est survenu.

c) *Instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction. La Société n'applique pas la comptabilité de couverture, et les instruments dérivés sont comptabilisés dans les actifs si leur juste valeur est positive et dans les passifs si elle est négative.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont généralement utilisés dans le but d'être réglés à court terme. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur. Selon les cours du marché, les ajustements de la juste valeur et les profits réalisés ou les pertes réalisées sont comptabilisés dans les profits nets ou les pertes nettes, dans les états consolidés du résultat net (se reporter à la note 5 et à la note 19).

d) *Dépréciation des actifs financiers*

Les actifs financiers de la Société sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est considéré comme ayant subi une dépréciation s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de cet actif.

Lorsqu'une perte latente sur un placement disponible à la vente découle d'une indication objective d'une perte de valeur, la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement de capital ou de tout amortissement) du placement et sa juste valeur est comptabilisée à titre de perte réalisée en résultat net, et un ajustement correspondant est apporté aux autres éléments du résultat global. Pour les titres de créance, une perte de valeur pourrait survenir s'il y a une indication objective de perte de valeur en raison d'un événement générateur de pertes, et que cet événement générateur de perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs. Pour les titres de capitaux propres, une perte de valeur pourrait survenir en raison d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de leur coût. Pour déterminer s'il existe une indication objective d'une perte de valeur, les facteurs considérés sont, principalement, la durée de la perte latente et le montant de cette perte latente. Si la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement associée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur en résultat net, celle-ci doit être reprise, et le montant de la reprise doit être comptabilisé en résultat net.

e) *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*

Les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le montant net qui en résulte est présenté dans les états consolidés de la situation financière seulement lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.4 Contrats d'assurance

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la Société sont classés comme des contrats d'assurance lors de la prise d'effet du contrat, conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »). Il existe un risque d'assurance important lorsque la Société accepte d'indemniser les titulaires de police d'un contrat ou les sociétés cédantes à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur les titulaires de police, sans que la Société sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Pour évaluer le niveau du risque d'assurance, la Société doit déterminer si, dans n'importe quel scénario ayant une substance commerciale, elle serait tenue de payer des prestations supplémentaires importantes. Ces prestations sont celles qui excèdent le montant à payer si aucun événement assuré ou réassuré ne se produisait. Si le contrat ne comporte pas de risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.4 Contrats d'assurance (suite)

a) *Primes, primes à recevoir et primes non acquises*

Les primes sont acquises sur la durée des polices et des cautionnements connexes, généralement sur une base proportionnelle. Dans certains cas, les primes sont acquises sur la durée de la police selon le profil de risque de ces polices, des primes plus élevées étant acquises lorsque le profil de risque de la police est à son maximum. Les primes non acquises représentent la tranche non échue des primes souscrites.

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des accords de façade avec des tiers, en vertu desquels la Société assume le risque d'assurance, pour ensuite le céder en entier ou en partie à d'autres assureurs ou réassureurs. Dans certains cas, des ententes de sûreté sont établies pour compenser l'exposition de la Société à ce risque. L'existence d'accords de façade ne décharge pas la Société, en tant qu'assureur primaire, de ses obligations à l'égard des titulaires de police. Les primes liées à ces accords de façade sont comptabilisées sur la durée des polices connexes, sur une base proportionnelle.

Les primes à recevoir se composent de primes à verser à la Société pour les contrats d'assurance vendus.

b) *Frais*

Les frais facturés aux assurés par Trisura Canada (principalement pour des activités de cautionnement) sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont facturés, pourvu qu'aucune obligation importante envers les assurés n'existe et qu'une assurance raisonnable existe concernant la recouvrabilité, conformément à IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les frais facturés par Trisura États-Unis aux réassureurs (principalement pour les activités de façade) sont comptabilisés dans la même période que le contrat d'assurance correspondant.

c) *Coûts d'acquisition différés*

Les coûts d'acquisition comprennent des commissions et les taxes sur les primes. Ces coûts sont différés dans la mesure où ils sont recouvrables à même les primes non acquises et amortis de la même façon que les primes connexes sont acquises. Si les primes non acquises ne suffisent pas à payer les sinistres et les frais prévus, y compris les coûts d'acquisition différés, compte tenu du revenu de placement prévu, l'insuffisance de primes qui en résulte est comptabilisée au cours de la période considérée, d'abord par la réduction, dans une mesure pertinente, du montant différé des coûts d'acquisition. Tout montant résiduel est comptabilisé dans les coûts d'acquisition différés, dans les états consolidés de la situation financière, à titre de charge pour insuffisance de primes.

d) *Sinistres impayés et frais de règlement*

Le passif au titre des sinistres impayés et frais de règlement représente une estimation du coût définitif de tous les sinistres survenus, mais non payés, à la date de l'état de la situation financière. Le processus d'estimation utilisé pour déterminer les futurs paiements au titre des sinistres et frais de règlement prend en considération les estimations individuelles des paiements au titre des sinistres et frais de règlement relativement aux sinistres déclarés, ainsi que les provisions au titre des événements futurs estimatifs relativement aux sinistres déclarés et les provisions au titre des sinistres et frais de règlement liés aux sinistres survenus, mais non déclarés. Dans certains cas, des provisions supplémentaires sont établies pour prendre en compte la valeur temps de l'argent au moyen de taux d'actualisation fondés sur le revenu de placement prévu des actifs soutenant ce passif. Les sinistres impayés et frais de règlement de Trisura Canada sont actualisés, et les réserves au titre de l'assurance-vie de Trisura International Insurance Ltd. (« Trisura International ») ont été actualisées avant l'opération de novation décrite à la note 15. Les sinistres impayés et frais de règlement de Trisura États-Unis ne sont pas actualisés. La Société a recours à des actuaires qualifiés dans le cadre de son processus de constitution de provisions.

Pour estimer les sinistres survenus, mais non déclarés, la Société utilise diverses méthodes actuarielles tenant compte d'hypothèses liées aux facteurs d'évolution des sinistres et des schémas de paiement historiques. Bien que plusieurs hypothèses servent à déterminer les sinistres survenus, mais non déclarés, la direction exerce un jugement important quant à l'utilisation d'hypothèses relatives à l'évolution des sinistres et frais de règlement qui n'ont pas encore été déclarés, aux taux futurs de fréquence et de gravité des sinistres, à l'inflation des sinistres, aux schémas de paiement et aux recouvrements auprès des réassureurs, compte tenu du contexte de la Société et de la nature des polices d'assurance. En général, le délai nécessaire pour le règlement définitif des sinistres fait augmenter l'incertitude liée à l'estimation du coût définitif de ces sinistres et frais de règlement. Dans certains cas, des marges actuarielles explicites sont incluses dans le passif pour tenir compte de la nature incertaine des estimations, ainsi que d'une détérioration possible des résultats par rapport aux attentes en matière de matérialisation des sinistres, de taux de rendement des placements et de recouvrabilité des soldes de réassurance.

En raison de la nature incertaine des estimations, le montant et le calendrier des paiements futurs réels au titre des sinistres et frais de règlement peuvent varier, parfois de manière significative, par rapport au passif comptabilisé au titre des sinistres impayés et frais de règlement dans les états consolidés de la situation financière. Le passif au titre des sinistres impayés et frais de règlement est examiné régulièrement et évalué à la lumière des nouveaux résultats enregistrés relativement aux sinistres et des changements de circonstances. Tout ajustement des estimations du passif définitif qui en résulte est comptabilisé à titre de sinistres et frais de règlement dans la période au cours de laquelle ces changements sont apportés.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.4 Contrats d'assurance (suite)

e) *Montants recouvrables auprès des réassureurs et commissions de réassurance non acquises*

La quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs et leur quote-part estimative des sinistres impayés et frais de règlement sont présentées comme des montants recouvrables auprès de réassureurs conformément aux méthodes utilisées pour déterminer le passif au titre des primes non acquises et le passif au titre des sinistres impayés, respectivement.

Les commissions de réassurance non acquises sont différées et acquises selon des principes conformes à la méthode utilisée pour le report et l'amortissement des coûts d'acquisition.

f) *Contrats de placement*

Les contrats conclus avec des titulaires de police qui prévoient le transfert du risque financier à la Société, mais pas le transfert d'un risque d'assurance important, sont classés comme des passifs liés aux contrats de placement. Les cotisations reçues des titulaires de police relativement à ces contrats sont comptabilisées à titre de passifs liés aux contrats de placement, et non à titre de primes souscrites, et les paiements de sinistres sont comptabilisés à titre d'ajustements des passifs liés aux contrats de placement.

Les passifs liés aux contrats de placement sont comptabilisés au coût amorti et évalués à la date de comptabilisation initiale comme étant la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des paiements des coûts liés à la transaction. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le passif est évalué selon les flux de trésorerie futurs estimatifs liés à tous les sinistres qui devraient être réglés dans le cadre des contrats. Les profits ou les pertes découlant de l'évaluation sont comptabilisés dans les sinistres nets et frais de règlement. Les passifs liés aux contrats de placement sont inclus dans les créditeurs, charges à payer et autres passifs, dans les états consolidés de la situation financière, et présentés dans les autres passifs, à la note 13.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimative de ces actifs en fonction des taux et des modes suivants :

Matériel de bureau	De 30 % à 40 %, amortissement dégressif
Mobilier et agencements	De 20 % à 25 %, amortissement dégressif
Améliorations locatives	De 2 ans à 16 ans, linéaire sur la durée du contrat

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou la durée des contrats de location sous-jacents, selon la période la plus courte. L'obligation locative est évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location à court terme ou aux contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, comme le permet IFRS 16, *Contrats de location*.

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société sont évaluées à chaque date de l'état de la situation financière pour déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, et la valeur comptable est réduite à la valeur recouvrable estimative au moyen d'une charge pour perte de valeur comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

2.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimative de ces actifs. Un taux d'amortissement de 40 % et le mode d'amortissement dégressif sont appliqués aux logiciels. Un taux d'amortissement de 20 % et le mode d'amortissement dégressif sont appliqués aux listes de clients comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles. Les licences ont une durée d'utilité indéterminée et elles ne sont pas amorties.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.7 Impôt sur le résultat

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser l'impôt sur le résultat. Selon cette méthode du report d'impôt, les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des différences entre la base fiscale des actifs et des passifs et celle aux fins de la présentation de l'information financière, et ils sont calculés au moyen des taux d'imposition et des lois fiscales qui devraient s'appliquer pour les périodes pendant lesquelles les actifs et les passifs d'impôt différé devraient être réglés ou réalisés, là où ces taux d'imposition et ces lois fiscales ont été quasi adoptés.

Les actifs d'impôt différé sont uniquement comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils seront réalisés. Des estimations sont utilisées pour déterminer la valeur du solde des actifs d'impôt différé, selon l'hypothèse que la Société générera un bénéfice imposable au cours des exercices futurs. Des estimations sont utilisées pour déterminer le solde de l'impôt à payer selon les lois fiscales applicables. Pour les autres éléments du résultat global, l'impôt connexe est également présenté dans les autres éléments du résultat global.

2.8 Devises

a) Monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les écarts de change découlant de la conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie.

En ce qui concerne les instruments financiers à échéance fixe classés comme disponibles à la vente, les écarts de change découlant de variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat net, alors que les écarts de change découlant de profits et pertes latents liés à la juste valeur sont inclus à titre de profits latents dans les autres éléments du résultat global. En ce qui concerne les autres instruments financiers classés comme disponibles à la vente, les écarts de change sont inclus à titre de profits latents dans les autres éléments du résultat global.

b) États financiers des établissements à l'étranger

Pour les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, les résultats et la situation financière de ces établissements sont convertis en dollars canadiens. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis aux taux moyens se rapprochant des taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Les écarts de change découlant de la conversion en dollars canadiens sont comptabilisés comme des écarts de change cumulés dans les autres éléments du résultat global.

2.9 Rémunération fondée sur des actions

Les méthodes comptables de la Société en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions sont conformes à IFRS 2, *Païement fondé sur des actions*.

a) Régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres

La Société dispose d'un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres, lequel est décrit à la note 27.1. La valeur des options sur actions réglées en instruments de capitaux propres est évaluée à la date d'attribution, et le coût est comptabilisé dans les charges d'exploitation à titre de charge au cours de la période d'acquisition des droits. Les obligations liées au régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres sont comptabilisées dans les capitaux propres à titre de surplus d'apport. Toute contrepartie payée par les porteurs d'options sur actions pour l'exercice des options fait augmenter le capital social. La Société utilise le modèle d'évaluation de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options sur actions. Les données d'entrée du modèle comprennent une mesure de la volatilité, un taux d'intérêt sans risque et la durée attendue des options.

2.9 Rémunération fondée sur des actions (suite)**b) Régime fondé sur des actions réglées en trésorerie**

La Société dispose d'un régime fondé sur des actions réglées en trésorerie, lequel est décrit à la note 27.2. Le coût des options sur actions réglées en trésorerie est comptabilisé dans les charges d'exploitation à titre de charge au cours de la période d'acquisition des droits. Les obligations liées au régime fondé sur des actions réglées en trésorerie sont comptabilisées à titre de passifs à la juste valeur dans les créditeurs, charges à payer et autres passifs. À chaque période de présentation de l'information financière, les obligations liées au régime sont réévaluées à la juste valeur en fonction de la juste valeur du cours des actions de la Société et du nombre d'options dont les droits ont été acquis. La charge ou l'économie connexe au titre de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. La Société utilise le modèle d'évaluation de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie. Les données d'entrée du modèle comprennent une mesure de la volatilité, un taux d'intérêt sans risque et la durée attendue des options.

c) Régime d'unités d'actions différées (« UAD »)

La Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (les « UAD ») à l'intention des administrateurs non salariés, lequel est décrit à la note 27.3. Ce régime donne le droit aux participants de recevoir, après la fin du mandat de l'administrateur à titre de membre du conseil, un montant équivalant à la valeur d'une action ordinaire au moment du règlement, pour chaque UAD que le participant détient. Les obligations liées au régime sont comptabilisées à titre de passifs à la juste valeur dans les créditeurs, charges à payer et autres passifs, et réévaluées à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la juste valeur du cours des actions de la Société et du nombre d'unités dont les droits ont été acquis. Le coût des UAD est comptabilisé dans les charges d'exploitation de la période au cours de laquelle elles sont attribuées.

d) Régime d'unités d'actions restreintes

La Société a adopté un régime d'unités d'actions restreintes (les « UAR »), lequel est décrit à la note 27.4. Ce régime donne le droit à certains employés de recevoir des UAR en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires de la Société à la date d'attribution. Les droits sur les UAR sont habituellement acquis sur une période de trois ans, mais la période d'acquisition des droits peut différer dans certains cas. Les obligations liées au régime d'UAR réglées en instruments de capitaux propres sont comptabilisées dans les capitaux propres à titre de surplus d'apport. Le coût des UAR est comptabilisé dans les charges d'exploitation au cours de la période d'acquisition des droits.

2.10 Coûts de transaction

La Société porte les coûts de transaction en déduction des capitaux propres dans la mesure où il s'agit de coûts marginaux directement attribuables à une transaction portant sur les capitaux propres, conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

2.11 Changements futurs de méthodes comptables**a) IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)**

IFRS 9, qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, exige que les actifs financiers soient classés et évalués à la juste valeur, et que les variations de la juste valeur soient comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles surviennent, à moins que certains critères ne soient remplis pour le classement et l'évaluation de l'actif au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. IFRS 9 présente également de nouveaux critères pour la comptabilité de couverture et un modèle des pertes de crédit attendues (« PCA ») pour l'évaluation de la perte de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. IFRS 9 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, mais l'IASB a permis aux entités dont l'activité principale est l'assurance de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 afin de la faire coïncider avec la mise en œuvre d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

Report d'IFRS 9

La Société a adopté les modifications d'IFRS 4, qui traitent du report de la mise en œuvre d'IFRS 9 pour les sociétés d'assurance, pour les entités qui mettront en œuvre IFRS 17. La Société applique l'exemption temporaire prévue dans IFRS 9, car ses activités sont principalement liées au secteur de l'assurance. Le total, pour la Société, des passifs liés aux contrats d'assurance par rapport au total des passifs correspond à un pourcentage supérieur au seuil de 80 % prescrit dans IFRS 4, et la Société n'exerce pas d'activité importante non liée au secteur de l'assurance. D'après cette analyse, la Société répond aux critères pour le report de la mise en œuvre d'IFRS 9.

La Société doit également présenter certains éléments liés au classement et à la juste valeur (se reporter à la note 4.2), ainsi qu'à la notation (se reporter à la note 22.2c) des actifs financiers.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.11 Changements futurs de méthodes comptables (suite)

a) IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 ») (suite)

Mise à jour relative à la mise en œuvre

La Société adoptera IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2023 et choisira la possibilité de présenter des données comparatives sur un actif financier comme si les exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation avaient été appliquées à cet actif financier au cours de la période comparative, comme il est prévu par la modification d'IFRS 17 publiée par l'IASB en décembre 2021. Les principales conséquences de l'application d'IFRS 9 sur les états financiers consolidés de la Société sont présentées ci-après :

Classement et mode d'évaluation

En vertu d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction du modèle économique utilisé par la Société pour la gestion des actifs et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Le tableau ci-dessous présente la façon dont la Société s'attend à ce que ses instruments financiers importants soient classés en vertu d'IFRS 9.

Instruments financiers	Classement selon IAS 39	Classement selon IFRS 9
Placements		
Actions ordinaires et placements alternatifs	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du résultat net
Actions privilégiées	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – Instruments de capitaux propres
Titres à revenu fixe	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – Instruments de créances
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
Autres actifs financiers	Prêts et créances	Au coût amorti
Passifs financiers	Au coût amorti	Au coût amorti

Pour les placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement en capitaux propres, jusqu'à ce que le placement soit cédé ou qu'il soit établi qu'il a subi une perte de valeur; à ce moment-là, le profit cumulé ou la perte cumulée auparavant comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé en résultat net pour la période. Une perte de valeur est enregistrée immédiatement en résultat net pour la période.

Pertes de crédit attendues

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes subies, utilisé en vertu d'IAS 39 pour l'évaluation de la perte de valeur des actifs financiers, est remplacé dans IFRS 9 par un modèle des pertes de crédit attendues (« PCA »). Le modèle des PCA est basé sur les données relatives à la probabilité d'une défaillance ou d'une perte découlant d'une défaillance et au risque de crédit, et tient compte du moment auquel la Société s'attend à subir ces pertes. Le modèle des PCA intègre par ailleurs de l'information économique prospective.

Incidence sur les états financiers consolidés

D'après l'évaluation en cours par la direction, l'incidence de l'adoption des exigences d'IFRS 9, notamment de son modèle des PCA, ne devrait pas avoir une incidence importante sur la valeur comptable des actifs financiers de la Société.

b) IFRS 17

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, une norme mondiale établissant des principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance, et contenant des directives relatives aux informations à fournir à leur sujet; en juin 2020, l'IASB a publié des modifications à IFRS 17. IFRS 17 remplacera IFRS 4, ce qui modifiera les principes fondamentaux utilisés par la Société pour comptabiliser et évaluer les contrats d'assurance, ainsi que la présentation des états financiers de la Société et les informations à fournir dans les notes annexes.

2.11 Changements futurs de méthodes comptables (suite)**b) IFRS 17 (suite)***Mise à jour relative à la mise en œuvre*

IFRS 17 est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, la date de transition étant le 1^{er} janvier 2022. En vertu d'IFRS 17, la Société est tenue d'appliquer la norme de façon rétrospective, à moins que cela soit impraticable, auquel cas la Société peut choisir d'utiliser l'application rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur. La Société compte procéder à une application rétrospective intégrale de la norme. La Société a fourni les points saillants relatifs à l'incidence qualitative attendue et à l'incidence quantitative estimée de l'adoption d'IFRS 17, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables qu'elle adoptera en vertu d'IFRS 17.

La Société est en passe d'achever son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 et procède actuellement au retraitement de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés trimestriels pour 2022. L'analyse ci-dessous présente la meilleure estimation de la Société des conséquences de cette adoption, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement; elle est susceptible de changer.

Modèle d'évaluation

Parmi les modèles d'évaluation pouvant servir à comptabiliser les contrats d'assurance dans IFRS 17, la Société a examiné les deux principaux : le modèle d'évaluation général (« MEG ») et la méthode de la répartition des primes (« MRP »). Dans le MEG, les contrats d'assurance doivent être évalués en tenant compte des estimations courantes des flux de trésorerie futurs actualisés, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels (« MSC ») qui reflète la valeur actualisée du montant attendu des profits découlant des contrats à comptabiliser dans les produits de la période de couverture. La MRP est un modèle d'évaluation simplifié devant être utilisé pour les contrats d'assurance dont la période de couverture est d'un an ou moins, ou lorsque le passif au titre de la couverture restante (« PCR ») selon la MRP ne diffère pas de façon significative du PRC selon le MEG.

La Société a élaboré un modèle lui permettant de déterminer si le PCR selon le MEG diffère ou non de façon significative du PCR selon la MRP, pour tout contrat d'assurance dont la période de couverture dépasse un an; à l'issue de l'analyse faite par la direction, aucune différence importante entre les PCR n'a été relevée. Par conséquent, la Société appliquera la MRP à ses contrats d'assurance.

Actualisation des passifs au titre des contrats d'assurance

En vertu d'IFRS 17, les estimations des flux de trésorerie futurs doivent être actualisées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers associés à ces flux de trésorerie. La Société actualisera ses flux de trésorerie futurs estimatifs à l'aide de courbes de taux sans risque ajustés pour rendre compte des caractéristiques des flux de trésorerie et de la liquidité des contrats d'assurance.

Ajustement au titre du risque

L'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance tiendra compte d'un ajustement au titre du risque non financier, qui sera appliqué à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs. L'ajustement au titre du risque compense le fait que la Société subit une incertitude relative au risque non financier, lequel concerne le montant et le calendrier des flux de trésorerie à mesure que la Société exécute ses contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque remplacera la provision pour écarts défavorables. La Société compte adopter une méthode fondée sur les quantiles pour ses risques non financiers.

Contrats déficitaires

Pour déterminer si un groupe de contrats est déficitaire, la Société prend en considération les faits et circonstances, en tenant compte des flux de trésorerie d'exécution attendus, des données sur les prix, des résultats tirés de contrats similaires et du contexte d'exploitation et réglementaire. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun contrat n'est déficitaire, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire, car tous les contrats de la Société sont réputés répondre aux critères de la MRP. Si, à tout moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Société établit une composante de recouvrement des pertes qui correspond à la différence entre les flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à la couverture principale du groupe et la valeur comptable du PCR de ce groupe. La Société ne s'attend pas à ce que des contrats déficitaires aient une incidence importante sur son passage à IFRS 17.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de contrats d'assurance

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition correspondent aux coûts relatifs aux activités de vente, de souscription et d'instauration d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou devant être émis) qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance auquel le groupe appartient. La Société diffère les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, de sorte que ces dépenses seront enregistrées dans les charges de prestations d'assurance à mesure que les primes seront comptabilisées dans les produits d'assurance.

2.11 Changements futurs de méthodes comptables (suite)**b) IFRS 17 (suite)***Produits d'assurance et charges de prestations d'assurance*

La Société comptabilisera pour chaque période des produits d'assurance correspondant à la période de couverture d'un groupe de contrats. Dans certains cas, les primes sont acquises sur la durée de la police selon le profil de risque de ces polices, des primes plus élevées étant acquises lorsque le profil de risque de la police est à son maximum.

Les charges de prestations d'assurance se composent de l'amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance, des sinistres survenus et des autres charges liées aux contrats d'assurance, ainsi que des pertes découlant de groupes de contrats déficitaires et de la reprise de ces pertes. Une partie des charges qui sont directement attribuables aux contrats d'assurance, mais qui sont actuellement classées dans les charges d'exploitation, sera reclassée dans les charges de prestations d'assurance.

Présentation et informations à fournir

IFRS 17 modifie de façon importante la présentation des montants au titre de l'assurance et de la réassurance dans les états financiers consolidés, ainsi que la nature des informations à fournir à leur sujet :

Exemples de changements apportés à la présentation de ces éléments dans les états consolidés de la situation financière de la Société :

- 1) les primes à recevoir, les coûts d'acquisition différés, les sinistres impayés et frais de règlement et les primes non acquises sont reclassés et présentés ensemble dans un même poste comptable, appelé passifs au titre des contrats d'assurance;
- 2) les montants recouvrables auprès de réassureurs, les primes liées à la réassurance à payer et les commissions de réassurance non acquises sont reclassés et présentés ensemble dans un même poste comptable, appelé actifs au titre des contrats de réassurance.

Exemples de changements apportés à la présentation de ces éléments dans les états consolidés du résultat global de la Société :

- 3) les primes brutes souscrites seront remplacées par les produits d'assurance, dans lesquels les primes seront comptabilisées à mesure qu'elles sont acquises;
- 4) les produits et les charges liés aux contrats d'assurance émis seront présentés séparément du montant net des produits (des charges) liés aux contrats de réassurance détenus;
- 5) tous les frais d'acquisition de contrats d'assurance attribuables directement seront présentés dans les charges de prestations d'assurance, tandis que le reste des frais sera comptabilisé dans les autres charges d'exploitation.

Incidence sur les états financiers consolidés

L'incidence estimée du passage à IFRS 9 et à IFRS 17 sur les états financiers consolidés, selon l'évaluation préliminaire faite par la Société, est la suivante. La Société estime que ses capitaux propres augmenteront de 1 % à 5 % au 1^{er} janvier 2022, en raison principalement du report des frais d'acquisition additionnels liés à l'acquisition de contrats d'assurance, ainsi que d'une diminution de l'ajustement au titre du risque liée au changement de la méthode de calcul pour l'ajustement au titre du risque concernant les passifs au titre des contrats d'assurance. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société estime que i) le passage à IFRS 17 aura une incidence positive sur le résultat net, en raison du report des coûts additionnels et de la diminution de l'ajustement au titre du risque; ii) le passage à IFRS 9 aura une incidence négative sur le résultat net, en raison du reclassement des pertes latentes des autres éléments du résultat global dans le résultat net, pour les placements classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce reclassement des pertes latentes n'aura pas d'incidence sur les capitaux propres ni sur le résultat global, puisqu'il reflète un reclassement des autres éléments du résultat global dans le résultat net.

Note 3 – Recours à des jugements et estimations comptables critiques lors de l'application des méthodes comptables

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS exige que la direction ait recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour les exercices visés.

3.1 Jugements comptables critiques lors de l'application des méthodes comptables de la Société

Des jugements sont formulés lors de l'application des méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers. Ces jugements ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés au titre des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

a) Contrats d'assurance

Des jugements sont formulés pour déterminer si les contrats doivent être classés à titre de contrats d'assurance ou de contrats de placement (se reporter à la note 2.4).

b) Actifs financiers

Des jugements sont formulés pour déterminer le classement des actifs financiers comme étant disponibles à la vente, à la juste valeur par le biais du résultat net, ou des prêts et créances (se reporter à la note 2.3a).

c) Sinistres impayés et frais de règlement

Des jugements sont formulés pour établir des provisions pour sinistres impayés et frais de règlement (se reporter à la note 2.4d).

3.2 Source d'incertitude relative aux hypothèses et aux estimations

Les informations sur les incertitudes relatives aux hypothèses et aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif dans les états financiers consolidés sont fournies dans les notes ci-après. Tout changement apporté aux estimations est comptabilisé dans la période au cours de laquelle il est déterminé. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations ou de certaines autres estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers futurs :

a) Évaluation des passifs liés aux sinistres

Des incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations existent relativement à l'évaluation des sinistres impayés et frais de règlement (se reporter à la note 2.4d), ainsi que des facteurs de risque liés à l'assurance et à la réassurance (se reporter à la note 8 et à la note 22).

b) Évaluation des instruments financiers de niveau 3

Des incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations existent relativement à l'évaluation des instruments financiers de niveau 3 (se reporter à la note 2.3b et à la note 6).

c) Évaluation des montants recouvrables auprès des réassureurs

Des hypothèses et des estimations sont formulées pour évaluer la quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs et leur quote-part estimative des sinistres impayés et frais de règlement (se reporter à la note 2.4e et à la note 8).

d) Évaluation de l'impôt sur le résultat

Des hypothèses et des estimations sont formulées pour évaluer la charge d'impôt sur le résultat (se reporter à la note 2.7 et à la note 20).

e) Dépréciation d'instruments financiers

La direction évalue les instruments financiers afin de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture, et cette évaluation de la perte de valeur comporte des risques et des incertitudes inhérents, y compris des facteurs tels que la conjoncture économique générale et la situation financière des émetteurs (se reporter à la note 2.3d et à la note 19).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 4 – Placements

4.1 Classement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements

Les tableaux qui suivent présentent le classement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements.

Au 31 décembre 2022	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	406 368	406 368
Placements			
Titres à revenu fixe ¹	582 729	–	582 729
Actions ordinaires	34 401	–	34 401
Actions privilégiées	101 106	–	101 106
Placements alternatifs	47 139	–	47 139
Total des placements	765 375	–	765 375
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements	765 375	406 368	1 171 743

Au 31 décembre 2021 ²	Disponibles à la vente	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ³	Prêts et créances	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	341 319	341 319
Placements				
Titres à court terme	–	–	5 000	5 000
Titres à revenu fixe ¹	375 341	60 261	8 042	443 644
Actions ordinaires	75 926	–	–	75 926
Actions privilégiées	102 930	–	–	102 930
Placements alternatifs	13 640	–	–	13 640
Total des placements	567 837	60 261	13 042	641 140
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements	567 837	60 261	354 361	982 459

1. Le montant des titres à revenu fixe au 31 décembre 2022 comprend des fonds de créance négociés en bourse d'un montant de 136 423 \$ (2021 – 145 201 \$).
2. Certaines actions ordinaires et actions privilégiées, d'un montant total de 13 640 \$, ont été reclassées dans les placements alternatifs, conformément à la présentation de l'exercice considéré.
3. Se reporter à la note 15 pour en savoir plus sur l'opération de novation conclue en 2021 et réglée en 2022.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4.2 Profits et pertes latents et valeur comptable des placements

Le coût amorti et la valeur comptable des placements au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 s'établissaient comme suit :

Au 31 décembre 2022	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Valeur comptable
Titres à revenu fixe	629 953	106	(47 330)	582 729
Actions ordinaires	41 820	530	(7 949)	34 401
Actions privilégiées	121 063	674	(20 631)	101 106
Placements alternatifs	43 002	4 307	(170)	47 139
	835 838	5 617	(76 080)	765 375

Au 31 décembre 2021 ¹	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres placements				Total des placements
		Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Valeur comptable	À la valeur comptable
	Coût comptable					
Titres à court terme	–	5 000	–	–	5 000	5 000
Titres à revenu fixe	60 261	385 635	2 011	(4 263)	383 383	443 644
Actions ordinaires	–	68 315	8 861	(1 250)	75 926	75 926
Actions privilégiées	–	94 462	8 498	(30)	102 930	102 930
Placements alternatifs	–	11 351	4 100	(1 811)	13 640	13 640
	60 261	564 763	23 470	(7 354)	580 879	641 140

1. Certaines actions ordinaires et actions privilégiées, d'un montant total de 13 640 \$, ont été reclassées dans les placements alternatifs, conformément à la présentation de l'exercice considéré.

La direction a examiné l'information actuellement disponible au sujet des placements assortis de justes valeurs inférieures à la valeur comptable. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la direction a comptabilisé des pertes de valeur totalisant 3041 \$ au titre des placements disponibles à la vente (31 décembre 2021 – pertes de valeur de 529 \$). Des hypothèses sont utilisées pour évaluer le montant de la perte de valeur selon la politique en matière de dépréciation de la Société.

4.3 Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de ses activités d'assurance et de réassurance, la Société doit garantir ses obligations en vertu de certains contrats d'assurance et de réassurance en donnant en gage des lettres de crédit ou des contrats de fiducie. Ces contrats de fiducie et lettres de crédit peuvent à leur tour être garantis par les placements en titres à revenu fixe de la Société. Au 31 décembre 2022, la Société avait donné en garantie un montant en trésorerie de 741 \$ et des titres à échéance fixe d'un montant de néant (31 décembre 2021 – 8 601 \$ et 63 646 \$, respectivement) en vertu de contrats de fiducie d'assurance ou de réassurance et, par conséquent, ces actifs ne sont pas immédiatement disponibles pour les besoins généraux de la Société.

Au 31 décembre 2022, la Société avait donné en garantie des titres à revenu fixe de 7 295 \$ (31 décembre 2021 – 7 687 \$) à titre de dépôt de sécurité auprès de divers départements d'assurance d'États américains; ces titres seront détenus en fiducie pour le compte de divers États et, par conséquent, ne sont pas immédiatement disponibles pour les besoins généraux de la Société.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 5 – Juste valeur et montant notionnel des dérivés

Le tableau suivant présente la juste valeur et le montant notionnel des dérivés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

	Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2021		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Contrats de change						
Contrats à terme	127 460	671	–	81 400	641	–
Contrats sur actions						
Contrats de swap	13 197	13 969	–	14 300	14 620	–
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de swap	6 218	1 319	–	40 566	436	–
	146 875	15 959	–	136 266	15 697	–
Durée jusqu'à l'échéance						
Moins de 1 an	140 657	14 640	–	94 484	14 060	–
De 1 an à 5 ans	–	–	–	1 216	1 201	–
Plus de 5 ans	6 218	1 319	–	40 566	436	–

La Société a recours à des contrats de change à terme afin de mieux couvrir son exposition au risque de fluctuations des taux de change qui pourrait découler de ses placements libellés en dollars américains, en euros et en livres sterling. Les montants notionnels des contrats à terme au 31 décembre 2022 s'établissaient à 85 633 \$ US (31 décembre 2021 – 55 265 \$ US), à 1 561 € (31 décembre 2021 – 1 777 €) et à 5 455 £ (31 décembre 2021 – 4 701 £). La Société a également recours à des contrats de swap afin d'atténuer son exposition aux taux d'intérêt à l'égard de son portefeuille de placements et aux fluctuations des marchés des actions relativement à la rémunération fondée sur des actions. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur (se reporter aux notes 6 et 7), et les profits et pertes sont comptabilisés dans les profits nets (se reporter à la note 19).

Note 6 – Évaluation de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à revenu fixe	582 729	–	582 729	–
Actions ordinaires	34 401	34 401	–	–
Actions privilégiées	101 106	101 106	–	–
Placements alternatifs	47 139	–	–	47 139
Total des placements	765 375	135 507	582 729	47 139
Actifs financiers dérivés	15 959	–	15 959	–
	781 334	135 507	598 688	47 139

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 6 – Évaluation de la juste valeur (suite)

Au 31 décembre 2021 ¹	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à revenu fixe	435 602	–	435 602	–
Actions ordinaires	75 926	75 926	–	–
Actions privilégiées	102 930	102 930	–	–
Placements alternatifs	13 640	–	–	13 640
Total des placements	628 098	178 856	435 602	13 640
Actifs financiers dérivés	15 697	–	15 697	–
	643 795	178 856	451 299	13 640

1. Certaines actions ordinaires et actions privilégiées, d'un montant total de 13 640 \$, ont été reclassées dans les placements alternatifs, afin de respecter la présentation de l'exercice considéré.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, des placements de 9 572 \$ ont été transférés au niveau 3 (31 décembre 2021 – néant).

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture des évaluations de la juste valeur du niveau 3 de la hiérarchie pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Solde au début de l'exercice	13 640	20 667
Transferts entrants	9 572	–
Achat de titres	25 245	3 426
Vente de titres	(292)	(8 699)
Pertes réalisées et pertes latentes	(1 069)	(1 662)
Profits (pertes) de change	43	(92)
Solde à la fin de l'exercice	47 139	13 640

Les tableaux suivants présentent de l'information quantitative sur les données importantes non observables utilisées par la Société pour le calcul de la juste valeur des placements de niveau 3.

	Juste valeur au 31 décembre 2022	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Fourchette	Sensibilité ²
Placements dans des fonds de capital-investissement	45 081	Valeur liquidative¹	s.o.	s.o.	s.o.
Placements dans des actions de sociétés fermées	2 058	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Multiple de sortie	13,7 % 10 fois	Négative Positive

	Juste valeur au 31 décembre 2021	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Fourchette	Sensibilité ²
Placements dans des fonds de capital-investissement	10 494	Valeur liquidative¹	s.o.	s.o.	s.o.
Placements dans des actions de sociétés fermées	3 146	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Multiple de sortie	11,8 % 10 fois	Négative Positive

1. En fonction de la valeur liquidative des fonds d'actions et des transactions sur le marché, qui se rapproche de la juste valeur du placement.
2. Une incidence négative ou positive reflète la diminution ou l'augmentation de la juste valeur des placements dans des actions de sociétés fermées, en cas de hausse des données d'entrée non observables.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 7 – Primes et débiteurs et autres actifs

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, les primes et débiteurs et autres actifs comprennent les éléments suivants :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Primes à recevoir	381 728	271 311
Montant à recevoir des réassureurs	51 437	14 084
Recouvrements d'impôt	22 773	626
Actifs dérivés	15 959	15 697
Ventes de placements non réglées	9 975	2 126
Revenu de placement cumulé	5 358	2 846
Charges payées d'avance	1 780	964
Actifs divers	5 925	3 975
	494 935	311 629

Au 31 décembre 2022, les primes à recevoir de 381 728 \$ (31 décembre 2021 – 271 311 \$) comprennent un montant de 280 863 \$ (31 décembre 2021 – 184 485 \$) relatif aux accords de façade de Trisura États-Unis, lesquels sont assortis d'un montant de réassurance à payer de 357 768 \$ (31 décembre 2021 – 232 345 \$).

Note 8 – Réassurance

Dans le cours normal des activités, la Société a recours à la réassurance pour réduire son exposition à tout sinistre ou événement en vertu des polices qu'elle émet. Une grande partie des activités de réassurance fait l'objet d'ententes de réassurance, aussi appelées traités de réassurance. Dans certains cas, un traité est négocié sur une base facultative (non récurrente) pour chaque police, habituellement lorsque les expositions découlant de ces polices ne sont pas suffisamment atténuées par la réassurance visée par le traité.

Dans le cadre de ses activités de façade, la Société cède la majeure partie des primes générées à des réassureurs tiers. Par conséquent, la quote-part des passifs liés aux sinistres revenant aux réassureurs et leur quote-part des primes non acquises sont importantes pour la situation financière de la Société, et le risque de crédit connexe fait l'objet d'un suivi à chaque période de présentation de l'information financière.

La réassurance ne libère pas la Société de ses obligations envers les titulaires de police. L'obligation qu'a la Société de payer les titulaires de police est indépendante du fait que les réassureurs payent ces montants ou respectent de façon générale leurs obligations contractuelles. Pour cette raison, la Société évalue la situation financière de ses réassureurs et surveille la concentration du risque de crédit pour réduire au minimum son exposition à des pertes découlant de l'insolvabilité d'un réassureur. Les réassureurs offrant des polices de réassurance doivent généralement avoir reçu une notation de crédit minimale de A- de la part de A.M. Best à la signature de chaque police, ou sont autrement tenus de fournir des montants convenus en garantie. Les réassureurs non agréés doivent donner un montant convenu en garantie.

Au 31 décembre 2022, la Société a déterminé que certains actifs de réassurance associés à une contrepartie de réassurance devaient être radiés, parce que leur recouvrement était incertain. Depuis, la Société a mis fin à ses relations avec cette contrepartie de réassurance. La Société a établi qu'il n'y avait pas d'autre montant de réassurance potentiellement irrécouvrable au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 et donc, qu'aucune autre provision n'était nécessaire.

Le tableau suivant présente un sommaire des composantes des montants recouvrables auprès des réassureurs au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Quote-part des passifs liés aux sinistres revenant aux réassureurs (se reporter à la note 15)	1 262 769	773 258
Quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs	885 848	602 096
	2 148 617	1 375 354

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 8 – Réassurance (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des composantes des primes liées à la réassurance à payer au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Montant à payer au titre de la réassurance	636 229	357 226
Montant à recouvrer au titre de la réassurance	(147 573)	(21 553)
	488 656	335 673

Note 9 – Coûts d'acquisition différés

Le tableau suivant présente les variations des coûts d'acquisition différés pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Coûts d'acquisition différés

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Coûts d'ouverture au début de l'exercice	304 580	188 190
Coûts d'acquisition différés	647 861	419 874
Amortissement des coûts différés	(534 192)	(303 630)
Change	11 181	146
Solde de clôture à la fin de l'exercice	429 430	304 580

Commissions de réassurance non acquises

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Coûts d'ouverture au début de l'exercice	152 003	100 281
Coûts d'acquisition différés	435 296	248 579
Amortissement des coûts différés	(345 241)	(190 924)
Ajustements apportés à la réduction des montants recouvrables au titre de la réassurance ¹	(29 827)	–
Commutation ²	–	(6 034)
Change	10 851	101
Solde de clôture à la fin de l'exercice	223 082	152 003

Commissions nettes pour les exercices clos les

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charge liée aux commissions	524 077	301 639
Commissions de réassurance	(346 535)	(193 882)
Charge nette liée aux commissions	177 542	107 757

1. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, certains montants recouvrables auprès des réassureurs ont été radiés (se reporter à la note 8) et un ajustement correspondant a été inscrit dans les commissions de réassurance non acquises.
2. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a modifié ses ententes de réassurance relativement à certains aspects de sa réassurance en quote-part en matière de cautionnement, ce qui a donné lieu à la réception par la Société d'une contrepartie en trésorerie de 8 550 \$, à une diminution de 6 034 \$ des commissions de réassurance non acquises et à une diminution de 13 012 \$ des primes non acquises cédées (se reporter à la note 14).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 10 – Contrats de location

La Société loue des bureaux pour sa propre utilisation. Les contrats de location sont généralement assortis de durées allant de deux ans à seize ans, la plupart d'entre eux comportant une option de prolongation à la fin du contrat. La Société loue également du matériel de bureau. Ces contrats de location sont généralement assortis d'une durée de cinq ans et ne comportent aucune option de renouvellement ni de paiements de loyers variables.

Au 31 décembre 2022, les actifs au titre de droits d'utilisation d'un montant de 11 109 \$ (31 décembre 2021 – 9 446 \$) sont comptabilisés au poste Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles, qui comprend aussi un montant de 8 420 \$ (31 décembre 2021 – 7 663 \$) au titre d'autres immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles (se reporter à la note 11 et à la note 12).

Les tableaux suivants présentent l'information sur les contrats de location pour lesquels la Société agit à titre de preneur.

Actifs au titre de droits d'utilisation	Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2021		
	Bureaux	Matériel de bureau	Total	Bureaux	Matériel de bureau	Total
Solde au début de l'exercice	9 446	–	9 446	8 467	3	8 470
Entrées	3 767	–	3 767	2 724	–	2 724
Amortissement	(2 314)	–	(2 314)	(1 746)	(3)	(1 749)
Change	210	–	210	1	–	1
Solde à la fin de l'exercice	11 109	–	11 109	9 446	–	9 446

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Analyse des échéances des obligations locatives		
Moins de 1 an	2 630	2 235
De 1 an à 5 ans	7 206	7 593
Plus de 5 ans	3 424	1 468
Total des obligations locatives non actualisées	13 260	11 296
Obligations locatives incluses dans les états de la situation financière	11 741	9 678
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location comptabilisées dans les tableaux des flux de trésorerie	2 303	1 951

Montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Intérêts sur les obligations locatives	410	356
Charges liées aux contrats de location à court terme	–	31
Charges liées aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	5	5
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	34	–

Note 11 – Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente les immobilisations corporelles de la Société au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

	Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Améliorations locatives	2 978	(1 177)	1 801	2 947	(717)	2 230
Matériel de bureau	2 702	(1 272)	1 430	2 230	(1 157)	1 073
Mobilier et agencements	1 179	(445)	734	1 335	(337)	998
	6 859	(2 894)	3 965	6 512	(2 211)	4 301

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 12 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les listes de clients et les licences.

	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Logiciels	Liste de clients	Licences	Total	Logiciels	Liste de clients	Licences	Total
Valeur comptable à l'ouverture	333	472	2 557	3 362	290	590	2 567	3 447
Entrées	254	1 000	–	1 254	196	–	–	196
Amortissement	(200)	(136)	–	(336)	(153)	(118)	–	(271)
Change	–	–	175	175	–	–	(10)	(10)
Valeur comptable à la clôture	387	1 336	2 732	4 455	333	472	2 557	3 362

Note 13 – Créditeurs, charges à payer et autres passifs

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, les créditeurs, charges à payer et autres passifs comprennent les éléments suivants :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Montant à payer à des intermédiaires	23 829	8 281
Charges à payer	23 550	21 645
Taxes sur les primes à payer	16 962	14 460
Régime de paiement fondé sur des actions	12 669	12 004
Obligations locatives	11 741	9 678
Dépôts en fiducie ¹	9 807	63 895
Autres passifs	4 508	3 977
Impôt à payer	–	10 253
Montant à payer aux termes de la novation (se reporter à la note 15)	–	72 440
	103 066	216 633

1. La Société détient périodiquement des dépôts en fiducie fournis à titre de garantie par des réassureurs et d'autres contreparties.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 14 – Primes non acquises

Les primes non acquises sont généralement calculées au prorata selon la tranche non échue des primes souscrites (se reporter à la note 2.4a). L'estimation des primes non acquises est validée au moyen de techniques actuarielles reconnues pour s'assurer que, après déduction des coûts d'acquisition de polices différés, ces primes suffiront à couvrir les coûts futurs estimatifs de gestion de ces polices, les sinistres prévus, les frais de règlement et les impôts qui seront engagés. Pour évaluer ces coûts, la Société a recours, dans certains cas, à des techniques d'actualisation pour prendre en compte la valeur temps de l'argent, et une provision pour écarts défavorables est ajoutée au montant actualisé. Il n'y avait aucune insuffisance de primes au 31 décembre 2022 ni au 31 décembre 2021.

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour primes non acquises.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Primes brutes	Primes cédées	Montant net
Primes non acquises au début de l'exercice	965 245	602 096	363 149
Primes souscrites	2 433 217	1 935 106	498 111
Primes acquises	(2 016 012)	(1 597 391)	(418 621)
Réduction des montants recouvrables au titre de la réassurance (se reporter à la note 8)	–	(94 213)	94 213
Change	49 627	40 250	9 377
Primes non acquises à la fin de l'exercice	1 432 077	885 848	546 229

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	Primes brutes	Primes cédées	Montant net
Primes non acquises au début de l'exercice	592 711	363 068	229 643
Primes souscrites	1 563 206	1 165 069	398 137
Primes acquises	(1 191 333)	(913 424)	(277 909)
Commutation ¹	–	(13 012)	13 012
Change	661	395	266
Primes non acquises à la fin de l'exercice	965 245	602 096	363 149

1. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a modifié ses ententes de réassurance relativement à certains aspects de sa réassurance en quote-part en matière de cautionnement, ce qui a donné lieu à la réception par la Société d'une contrepartie en trésorerie de 8 550 \$, à une diminution de 6 034 \$ des commissions de réassurance non acquises (se reporter à la note 9) et à une diminution de 13 012 \$ des primes non acquises cédées.

TRISURA GROUP LTD.**Notes annexes**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 15 – Sinistres impayés et frais de règlement

Le tableau suivant présente les variations des sinistres impayés et frais de règlement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Primes directes	Primes cédées	Montant net
Sinistres impayés et frais de règlement au début de l'exercice	897 011	773 258	123 753
Sinistres survenus au cours de l'exercice (incluant les sinistres payés)	1 132 242	997 128	135 114
Variation des estimations non actualisées pour les pertes d'exercices antérieurs	54 461	59 366	(4 905)
Variation du taux d'actualisation	(20 546)	(14 906)	(5 640)
Variation de la provision pour écarts défavorables	10 364	7 899	2 465
Total des sinistres survenus	1 176 521	1 049 487	127 034
Sinistres payés	(659 521)	(595 825)	(63 696)
Réduction des montants recouvrables au titre de la réassurance (se reporter à la note 8)	–	(22 834)	22 834
Change	64 184	58 683	5 501
Sinistres impayés et frais de règlement à la fin de l'exercice	1 478 195	1 262 769	215 426

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	Primes directes	Primes cédées	Montant net
Sinistres impayés et frais de règlement au début de l'exercice	487 271	313 904	173 367
Sinistres survenus au cours de l'exercice (incluant les sinistres payés)	820 399	729 346	91 053
Variation des estimations non actualisées pour les pertes d'exercices antérieurs	37 218	43 305	(6 087)
Variation du taux d'actualisation	(12 407)	(4 627)	(7 780)
Variation de la provision pour écarts défavorables	12 422	9 036	3 386
Total des sinistres survenus	857 632	777 060	80 572
Variation des réserves au titre de la novation	(72 440)	–	(72 440)
Sinistres payés	(372 490)	(320 484)	(52 006)
Change	(2 962)	2 778	(5 740)
Sinistres impayés et frais de règlement à la fin de l'exercice	897 011	773 258	123 753

Au 31 décembre 2022, les sinistres impayés et frais de règlement de Trisura Canada ont été actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent à un taux de 5,25 % (31 décembre 2021 – 3,30 %) selon des schémas de règlement des sinistres prévus.

Les sinistres impayés et frais de règlement à recevoir de réassureurs sont regroupés avec les actifs de réassurance non acquis au poste Montants recouvrables auprès des réassureurs, dans les états consolidés de la situation financière.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a engagé un montant de 127 192 \$ au titre des sinistres nets et frais de règlement (31 décembre 2021 – 82 330 \$), dont une tranche de 158 \$ (31 décembre 2021 – 1 758 \$) est liée aux profits ou aux pertes découlant de l'évaluation des passifs liés aux contrats de placement.

En 2021, la Société a conclu une entente visant le transfert à un tiers réassureur, par voie de novation, de la totalité des droits, des passifs et des obligations de Trisura International en vertu de son entente de réassurance-vie. Le prix de la novation de 72 440 \$ à payer au réassureur preneur était inclus dans les crédettes, charges à payer et autres passifs (se reporter à la note 13). En 2022, un montant en trésorerie de 8 436 \$ et des placements à revenu fixe détenus à la juste valeur par le biais du résultat net de 64 004 \$ ont été transférés au réassureur preneur (se reporter à la note 4).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15.1 Évolution des sinistres d'exercices antérieurs

Le tableau suivant présente le cumul annuel des règlements de sinistres, montant net, et une estimation des montants nets finaux des sinistres survenus, y compris les sinistres survenus mais non déclarés et les provisions pour écarts défavorables à la fin de l'exercice.

Évolution des pertes au titre des sinistres, montant net

Année de survenance	Tous les exercices antérieurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Estimation du montant net final des sinistres survenus		12 349	14 002	18 997	28 378	21 741	23 138	35 784	53 515	92 124	161 136	
Un an plus tard		9 953	12 363	15 878	26 772	19 059	20 059	32 684	53 629	88 841		
Deux ans plus tard		6 651	10 310	14 365	26 380	17 409	19 854	30 647	57 937			
Trois ans plus tard		5 648	9 224	14 421	25 826	16 467	19 429	30 034				
Quatre ans plus tard		5 324	8 934	13 340	26 739	15 222	19 242					
Cinq ans plus tard		5 254	8 269	12 730	26 198	14 698						
Six ans plus tard		5 179	9 303	12 682	25 867							
Sept ans plus tard		5 083	9 183	12 640								
Huit ans plus tard		5 315	9 184									
Neuf ans plus tard		6 022										
Estimation du montant net final des sinistres survenus		6 022	9 184	12 640	25 867	14 698	19 242	30 034	57 937	88 841	161 136	
Montant cumulatif des paiements de sinistres		(5 256)	(8 684)	(11 826)	(23 999)	(13 114)	(15 367)	(24 809)	(34 246)	(43 650)	(34 300)	
Sinistres impayés, montant net	2 698	766	500	814	1 868	1 584	3 875	5 225	23 691	45 191	126 836	213 048
Incidence de l'actualisation	(78)	(50)	(33)	(65)	(140)	(148)	(408)	(618)	(1 454)	(3 124)	(5 170)	(11 288)
Incidence des provisions pour écarts défavorables	253	126	90	112	297	244	538	625	1 449	3 184	6 675	13 593
Valeur actualisée des sinistres impayés, montant net, avec provisions pour écarts défavorables	2 873	842	557	861	2 025	1 680	4 005	5 232	23 686	45 251	128 341	215 353
Ajouter : sinistres impayés des Services de garantie Trisura Inc. (« Services de garantie Trisura »)												73
Total des sinistres impayés et frais de règlement, montant net												215 426

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 16 – Encours de la dette

16.1 Emprunt

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable d'une durée de cinq ans (la « facilité ») auprès d'une banque canadienne de l'annexe I (la « banque ») qui lui permet de prélever un montant maximal de 50 000 \$. En vertu de cette entente, la Société peut prélever des fonds sous forme d'acceptations bancaires à court terme, d'avances au taux préférentiel canadien, d'avances au taux de base ou d'avances au taux SOFR. Le taux d'intérêt est fondé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel canadien, le taux de base ou le taux SOFR de la période considérée, majoré d'une marge. Le solde de l'emprunt est comptabilisé au coût amorti, qui correspond à la valeur comptable. Le montant du paiement annuel minimal requis comprend seulement les intérêts, aucun remboursement de capital n'étant exigé.

En mars 2021, la Société a converti le solde de l'emprunt libellé en dollars américains de 21 642 \$ US en un solde d'emprunt libellé en dollars canadiens, auprès de la banque. Pour ce faire, un montant de 26 970 \$ a été prélevé sur la facilité afin de rembourser l'encours de l'emprunt de 21 642 \$ US. En juin 2021, la Société a remboursé l'encours de l'emprunt en totalité, soit un total de 26 970 \$.

Au deuxième trimestre de 2022, la Société a prélevé sur la facilité un montant de 30 000 \$, qu'elle a remboursé le trimestre suivant. Au 31 décembre 2022, le solde de l'emprunt est de néant (31 décembre 2021 – néant).

16.2 Billets non garantis de premier rang

En juin 2021, la Société a conclu un placement de billets non garantis de premier rang (les « billets ») d'un montant en capital de 75 000 \$, qui viendront à échéance le 11 juin 2026. Ces billets portent intérêt à un taux annuel fixe de 2,64 %. Les intérêts sont payables en versements semestriels, qui ont commencé le 11 décembre 2021. Les billets constituent des obligations non garanties directes et auront égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la Société.

Le tableau suivant présente le détail du total de l'encours de la dette au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

	Date d'échéance	Durée (en années)	Taux fixe	Coupon (paiement)	Montant en capital	Valeur comptable	
						31 décembre 2022	31 décembre 2021
Billets non garantis de premier rang	11 juin 2026	5	2,64 %	Juin, déc.	75 000	75 000	75 000

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a engagé des charges d'intérêts de 2 644 \$ (31 décembre 2021 – 1 638 \$), dont une tranche de 2 243 \$ (31 décembre 2021 – 1 283 \$) est liée à l'emprunt et aux billets non garantis de premier rang.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 17 – Capital social

Le capital social autorisé de la Société comprend i) un nombre illimité d'actions ordinaires, ii) un nombre illimité d'actions sans droit de vote et iii) un nombre illimité d'actions privilégiées (pouvant être émises en séries). Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, aucune action sans droit de vote n'avait été émise et aucune action privilégiée n'était en circulation.

En juillet 2022, la Société a conclu un appel public à l'épargne visant 4 512 000 actions ordinaires pour un produit brut de 150 024 \$. La Société a engagé des coûts de 6 001 \$ à l'égard des commissions versées aux preneurs fermes ainsi que des coûts de 529 \$ directement attribuables à l'émission d'actions, et ces coûts ont été portés en déduction des capitaux propres. Au 31 décembre 2022, l'incidence nette de l'émission d'actions correspondait à une augmentation des actions ordinaires de 145 225 \$, déduction faite de l'incidence fiscale de 1 731 \$ liée aux frais d'émission d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 145 141 (31 décembre 2021 – 148 620) options sur actions émises en vertu du régime d'options sur actions existant de la Société ont été exercées. La contrepartie payée par les porteurs d'options sur actions pour exercer les options s'est traduite par une augmentation du capital social.

En juillet 2021, la Société a procédé au fractionnement, à raison de quatre pour une, de ses actions ordinaires en circulation. Les actions additionnelles requises pour le fractionnement des actions ont été émises aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 juin 2021. Les actionnaires de la Société ont approuvé le fractionnement des actions lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 26 mai 2021.

Le tableau suivant présente les actions ordinaires émises et en circulation, en excluant les actions propres.

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Nombre d'actions ordinaires	Montant (en milliers)	Nombre d'actions ordinaires	Montant (en milliers)
Solde au début de l'exercice	41 165 198	285 035	41 075 476	285 731
Actions rachetées dans le cadre du régime d'UAR	(38 811)	(1 946)	(58 898)	(2 011)
Actions ordinaires émises	4 657 141	147 173	148 620	1 315
Solde à la fin de l'exercice	45 783 528	430 262	41 165 198	285 035

Dans le cadre du régime d'UAR, la Société rachète ses propres actions, lesquelles sont classées dans les actions propres, et le coût de ces actions est comptabilisé à titre de réduction des capitaux propres. Au 31 décembre 2022, la Société avait un total de 45 881 237 actions ordinaires en circulation (31 décembre 2021 – 41 224 096 actions ordinaires), ce qui comprend 97 709 actions propres (31 décembre 2021 – 58 898 actions propres).

Note 18 – Revenu de placement net

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme	2 286	308
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	16 224	9 367
Placements à revenu fixe détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	–	889
Produits d'intérêts	18 510	10 564
Actions ordinaires disponibles à la vente	3 680	2 853
Actions privilégiées disponibles à la vente	5 210	3 977
Produits de dividendes	8 890	6 830
Pertes sur les placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	(78)	(8 170)
Revenu de commissions sur les actifs d'assurance structurés	–	90
Frais de placement	(2 160)	(1 709)
Autres pertes de placement	(2 238)	(9 789)
Revenu de placement net	25 162	7 605

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 19 – Profits nets

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Profits nets découlant des éléments suivants :		
Instruments financiers :		
Actions ordinaires disponibles à la vente	6 478	4 271
Actions privilégiées disponibles à la vente	985	812
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	2 006	(29)
	9 469	5 054
Dérivés :		
Contrats de swap ¹	216	9 707
Dérivés incorporés	1 007	(1 023)
Profits nets de change sur les placements	1 151	1 275
Perte de valeur de placements	(3 041)	(529)
Profits nets	8 802	14 484

1. Excluant les contrats de change, qui sont présentés au poste Profits nets de change.

Note 20 – Impôt sur le résultat

	États de la situation financière		États du résultat global	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôt différé lié aux éléments suivants :				
Pertes disponibles pour report en avant	1 065	2 547	1 491	1 843
Sinistres impayés et frais de règlement, montant net, et autres	10 037	6 713	(2 835)	(5 664)
Charges différées à des fins fiscales	9 934	6 650	(3 029)	(6 620)
Placements – profits et pertes latents	6 800	–	–	88
Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et autres actifs	22	46	24	4 186
	27 858	15 956	(4 349)	(6 167)
Moins l'impôt différé lié aux éléments suivants :				
Sinistres impayés et frais de règlement, montant net, et autres	(2 299)	–	2 209	–
Produits différés à des fins fiscales	(5 855)	(5 117)	375	5 059
Placements – profits et pertes latents	–	(1 317)	(7 894)	1 306
Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et autres actifs	(588)	(299)	277	(869)
	(8 742)	(6 733)	(5 033)	5 496
Impôt différé	19 116	9 223	(9 382)	(671)
Présenté au poste :				
Actifs d'impôt différé	19 116	9 223	–	–
Économie d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net	–	–	(710)	(1 920)
(Économie) charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	–	–	(6 941)	1 249
Économie d'impôt sur le résultat comptabilisée dans les bénéfices non distribués	–	–	(1 731)	–

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable. La direction a évalué la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs et elle estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 sera recouvrable.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 20 – Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau qui suit présente les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

	2022	2021
Charge d'impôt exigible	11 492	19 804
Économie d'impôt différée	(710)	(1 920)
Charge d'impôt sur le résultat	10 782	17 884

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :

Variations nettes des (pertes latentes) profits latents sur les placements disponibles à la vente	(10 225)	1 977
Reclassement en résultat net de pertes nettes sur les placements disponibles à la vente	(1 809)	(416)
Création et résorption de différences temporaires	(6 941)	1 249
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(18 975)	2 810

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre l'impôt sur le résultat calculé au taux d'imposition prévu par la loi et la charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

	2022	2021
Bénéfice avant impôt sur le résultat	35 433	80 443
Taux d'imposition prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
	9 390	21 317
Variations en raison des éléments suivants :		
Différences permanentes	(943)	(723)
Activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents	2 145	(1 434)
Perte fiscale non comptabilisée	150	3
Écarts de taux :		
Taux actuel par rapport au taux futur	–	71
Variation du taux futur	3	13
Ajustement	37	(1 363)
Charge d'impôt sur le résultat	10 782	17 884

Les différences permanentes se rapportent principalement à des revenus ou pertes de placement non imposables ou imposés à des taux moins élevés que le taux d'imposition prévu par la loi, comme les produits de dividendes et les gains en capital non imposables.

Au 31 décembre 2022, la Société avait des pertes fiscales inutilisées de 3 484 \$ (31 décembre 2021 – 9 160 \$) qui expireront au cours de l'exercice suivant :

	31 décembre 2022
2042	3 484
	3 484

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 21 – Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action ordinaire correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période de présentation de l'information financière, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires.

Le calcul du bénéfice dilué par action tient compte de l'effet potentiellement dilutif que pourraient avoir les actions additionnelles si celles-ci étaient considérées comme émises sous la forme de titres ou d'instruments permettant à leurs détenteurs d'obtenir des actions à l'avenir, comme des attributions d'options sur actions.

	2022	2021
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	24 651	62 559
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en actions)	43 416 202	41 156 246
Bénéfice par action – de base (en dollars)	0,57	1,52
Effet dilutif de la conversion d'options sur actions ordinaires (en actions)	835 717	920 214
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en actions)	44 251 919	42 076 460
Bénéfice par action – dilué (en dollars)	0,56	1,49

Note 22 – Gestion des risques

La gestion efficace des risques est essentielle à la capacité de la Société, en tant que fournisseur de produits d'assurance, de protéger les intérêts de ses parties prenantes. Les principaux risques comprennent ceux liés aux contrats d'assurance (et aux contrats de réassurance) et à la détention d'instruments financiers. La Société a des politiques et des procédures régissant l'identification, l'évaluation, la surveillance, l'atténuation et le contrôle des risques liés aux contrats d'assurance et à la détention d'instruments financiers. Le principal risque lié aux contrats d'assurance est le risque d'assurance, qui peut subir l'incidence du risque de prix, du risque de concentration et du risque lié aux provisions. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix comme le risque sur actions). Des analyses de sensibilité sont effectuées pour ces risques importants, qui pourraient avoir une incidence sur les résultats et la situation financière de la Société. Les résultats des analyses de sensibilité devraient être considérés uniquement comme des estimations indicatives, car ils peuvent différer de manière significative des résultats réels.

Les rubriques suivantes décrivent la façon dont la Société gère son risque d'assurance et les risques liés aux instruments financiers.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22.1 Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque que le coût final des sinistres, des frais de règlement et des charges liées à l'acquisition de contrats d'assurance excède les primes reçues à l'égard de ces contrats. Une telle situation pourrait se produire si la fréquence ou la gravité des sinistres sont plus importantes que prévu.

L'objectif de la Société en matière de gestion des risques découlant des contrats d'assurance consiste à atténuer ces risques tout en continuant à croître et à rentabiliser ses activités de souscription dans ses gammes de produits ciblées. La haute direction cherche à atteindre cet objectif par l'entremise d'un recours efficace aux politiques, procédures et lignes directrices en matière de souscription et de tarification relativement à la souscription de cautionnements et de polices ou la prise en charge du risque de réassurance. En outre, le processus de souscription fait l'objet d'une surveillance étroite pour assurer le respect des politiques, procédures et lignes directrices. La Société revoit aussi régulièrement ses pratiques en matière de souscription afin de s'assurer qu'elles reflètent les tendances émergentes au sein de ses secteurs d'activité existants et du marché. Le risque d'assurance est en outre atténué au moyen d'une gestion efficace des sinistres et des dépenses, ainsi que par le recours à la réassurance.

Les risques d'assurance associés aux contrats d'assurance souscrits par la Société dépendent de nombreuses variables, comme les ratios sinistres-primes estimatifs et les coûts estimatifs de règlement des sinistres, qui sont sensibles à diverses hypothèses pouvant avoir une incidence sur l'estimation des passifs liés aux sinistres (se reporter à la note 2.4d).

Au nombre des facteurs additionnels qui influent sur le risque d'assurance, on compte le risque de prix, le risque lié aux provisions et le risque de concentration, lesquels sont décrits ci-dessous :

a) *Risque de prix*

Le risque de prix est le risque que le prix d'un produit d'assurance ait été fixé sur la base d'hypothèses relatives aux sinistres et aux frais de règlement qui s'avèrent différentes des résultats réels de cette gamme de produits. La Société atténue l'incidence du risque de prix au moyen de lignes directrices qui sont conçues de manière à ce que les taux des primes tiennent compte de la fréquence et de la gravité des sinistres, des niveaux de dépenses, du rendement des placements et des marges de profit requises pour soutenir une gamme de produits en particulier. La Société revoit régulièrement ses hypothèses relatives à la tarification afin de s'assurer qu'elles reflètent les derniers sinistres et les changements futurs prévus relatifs à ceux-ci, de même que les conditions du marché. La Société atténue aussi le risque de prix grâce à des employés chevronnés en matière de souscription.

b) *Risque lié aux provisions*

Le risque lié aux provisions se rapporte au risque que les sinistres et frais de règlement futurs liés à des périodes d'exposition antérieures excèdent le passif comptabilisé relativement aux sinistres et frais de règlement impayés. La gestion du risque lié aux provisions de la Société est expliquée à la note 2.4d).

c) *Concentration du risque d'assurance*

Le risque de concentration est le risque que les produits d'assurance de la Société soient concentrés à l'égard d'une région, d'une catégorie d'affaires ou d'un assuré donné, ce qui accroîtrait l'exposition de la Société à un événement en particulier ou à une série d'événements liés. Le risque de concentration pourrait découler du fait qu'un grand nombre de contrats d'assurance ou de réassurance soient établis pour des risques, des catégories d'activités ou des régions semblables.

Afin d'atténuer l'incidence du risque de concentration, la Société a recours à certaines pratiques de gestion des risques, dont la réassurance, ainsi qu'à des techniques de suivi et de modélisation, en plus de revoir régulièrement son portefeuille de risques d'assurance pour vérifier la concentration et le risque de regroupement, pour enfin apporter les ajustements nécessaires afin de s'assurer que les expositions respectent les seuils de tolérance. La gestion active des programmes de réassurance et des garanties connexes est aussi importante pour s'assurer que l'exposition nette aux sinistres et les risques de concentration et de regroupement respectent la tolérance au risque de la Société.

Le tableau suivant présente la combinaison de polices d'assurance de la Société en fonction de la gamme de produits et de la région, ce qui reflète la diversification du risque d'assurance de la Société.

		31 décembre 2022		31 décembre 2021	
		Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
Trisura Canada	Cautionnement	100 428	16 846	89 449	6 853
	Assurance d'entreprise	160 375	—	120 972	—
	Solutions de risques	453 731	—	346 732	—
Trisura États-Unis	Solutions de façade	—	1 701 837	—	999 100
Primes brutes souscrites		714 534	1 718 683	557 153	1 005 953

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22.1 Risque d'assurance (suite)

d) Sensibilité au risque d'assurance

Les risques d'assurance liés aux activités d'assurance biens et responsabilité civile de la Société sont sensibles à diverses hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur l'estimation des passifs liés aux sinistres. Les variables pertinentes liées aux risques associés à l'estimation des passifs liés aux sinistres sont assujetties à des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur finale du ratio sinistres-primas estimatif et les coûts estimatifs de règlement des sinistres. Le ratio sinistres-primas est utilisé pour calculer les pertes de la Société exprimées en pourcentage des primes nettes acquises. Le tableau ci-dessous présente l'analyse de l'incidence d'une augmentation de 5 % du ratio sinistres-primas, en pourcentage des primes nettes acquises, et d'une augmentation de 5 % des coûts de règlement des sinistres, en fonction d'une augmentation du solde net courant des sinistres impayés. De tels écarts relatifs à l'estimation étaient considérés comme raisonnablement possibles au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Les incidences décrites dans le tableau ci-dessous sont indépendantes les unes des autres. Une diminution de 5 % du ratio sinistres-primas et une diminution de 5 % des coûts de règlement des sinistres auraient eu l'effet inverse sur le résultat global et les capitaux propres.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2022	2021
Incidence sur le bénéfice global	Facteur de sensibilité avant impôt		Incidence sur les capitaux propres	
Augmentation de 5 % du ratio sinistres-primas	(20 932)	(13 896)	(16 121)	(10 601)
Augmentation de 5 % des coûts de règlement des sinistres	(10 517)	(6 114)	(8 451)	(4 763)

22.2 Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Le risque de crédit découle principalement des placements dans des obligations et des titres à court terme, et des soldes à recevoir des courtiers d'assurance et des réassureurs.

En ce qui concerne les titres de créance, la Société gère le risque de crédit en limitant son exposition à une seule contrepartie, en se fondant sur la notation de la contrepartie ou sur une garantie soutenant le risque de contrepartie. La direction limite aussi le risque de crédit global lié aux titres de créance en limitant les valeurs totales des titres pour chaque niveau de notation. La direction surveille continuellement la qualité de crédit de ses titres de créance par l'entremise d'examen de son portefeuille de placements.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22.2 Risque de crédit (suite)

En ce qui concerne les primes à recevoir, la Société fait appel à des courtiers d'assurance, à des agents généraux directeurs et à des administrateurs de programmes à titre d'intermédiaires pour la distribution de ses produits, et est par conséquent assujettie au risque que ces intermédiaires ne remettent pas les primes qu'ils ont perçues en son nom. La Société fait surtout affaire avec des intermédiaires avec lesquels elle a conclu des contrats qui détaillent, entre autres, les responsabilités et les obligations en matière de paiement de l'intermédiaire. Ces intermédiaires sont généralement agréés, et leurs activités sont régies par les organismes de réglementation du secteur de l'assurance. De plus, la Société surveille les débiteurs et assure le suivi de tous les montants en souffrance pour s'assurer que des ententes de recouvrement satisfaisantes sont en place. Au 31 décembre 2022, les primes à recevoir en souffrance, mais qui ne sont pas considérées comme dépréciées, s'élevaient à 28 416 \$ (31 décembre 2021 – 11 155 \$).

En ce qui concerne les montants recouvrables auprès des réassureurs, la Société applique sa politique de gestion du risque lié à la réassurance pour gérer le risque de crédit lié à ces soldes. La Société est ultimement exposée au risque lié aux limites de couverture prévue aux termes de ses gammes de produits, qu'elle ait ou non transféré une partie de cette exposition à des réassureurs. Si un réassureur n'est pas en mesure de respecter ses obligations, la Société n'a pas le droit d'appliquer une réduction correspondante à ses obligations en matière de règlement des sinistres. La couverture de réassurance de la Société est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance.

La Société a recours à des réassureurs agréés et non agréés. Lorsque la Société fait affaire avec des réassureurs agréés, ce sont généralement des réassureurs ayant obtenu une notation de crédit minimale de A- de la part de A.M. Best, et la direction surveille ces notations sur une base régulière. Si le réassureur a reçu une notation de A.M. Best inférieure à A-, il est tenu de donner un montant convenu en garantie. La politique de gestion du risque lié à la réassurance de la Société limite en outre la participation de chaque réassureur aux ententes de réassurance de la Société afin qu'aucune ne représente un risque de crédit déraisonnable. Ces participations et limites sont revues régulièrement, et les exceptions sont approuvées par le comité de gestion des risques de la Société.

Lorsque la Société a recours aux services d'un réassureur non agréé ou sans notation de crédit, l'usage de la Société est d'ouvrir un compte de garde garanti en vertu d'un contrat de sûreté en matière de réassurance ou de fournir une lettre de crédit ou une autre forme de garantie acceptable pour la Société.

La qualité de crédit des contreparties aux actifs dérivés et autres actifs est surveillée, et une correction pour perte de valeur est effectuée si cela est jugé approprié.

a) *Exposition maximale de la Société au risque de crédit (excluant les montants recouvrables auprès des réassureurs)*

Le tableau qui suit présente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit lié aux instruments financiers. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont présentés à la note 22.2d.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie et titres à court terme ¹	406 368	346 319
Titres à revenu fixe ¹	582 729	435 602
Autres prêts	–	8 042
Primes à recevoir	433 165	271 311
Revenu de placement cumulé	5 358	2 846
Actifs dérivés	15 959	15 697
Autres actifs	15 900	20 811
	1 459 479	1 100 628

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice de 2021 comprennent un montant en trésorerie de 8 436 \$ et les obligations comprennent des placements à la juste valeur par le biais du résultat net de 60 261 \$ qui ont été transférés au réassureur prenant à la conclusion de la novation (se reporter à la note 15).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22.2 Risque de crédit (suite)

b) Concentration du risque de crédit de la Société

Les concentrations du risque de crédit découlent de l'exposition à un débiteur unique, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque similaires, notamment parce qu'ils exercent leurs activités dans les mêmes secteurs ou dans des secteurs similaires. Le tableau qui suit présente de l'information détaillée au sujet de la juste valeur des titres à revenu fixe par secteur.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021 ¹
Services financiers	184 825	102 500
Obligations d'État	83 023	106 953
Produits industriels	49 967	56 618
Énergie	42 371	30 398
Immobilier	40 264	35 139
Services de télécommunications	37 387	29 113
Automobile	35 504	15 975
Biens de consommation de base	33 745	18 175
Produits de consommation discrétionnaire	26 114	15 645
Énergie et pipelines	17 905	10 340
Services publics	11 437	9 321
Autres	20 187	13 467
	582 729	443 644

1. Les titres à revenu fixe comprennent des placements de 60 261 \$ qui ont été transférés au réassureur prenant à la conclusion de la novation (se reporter à la note 15).

c) Qualité de l'actif

Le tableau suivant présente un résumé des notations des titres à revenu fixe, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Titres à revenu fixe ¹		
AAA	64 296	50 043
AA	68 407	80 644
A	199 308	122 934
BBB	198 583	130 695
Moins de BBB	52 135	59 328
	582 729	443 644
Équivalents de trésorerie et titres à court terme		
R-1 (élevé)	19 883	16 117
R-1 (moyen)	5 000	—
	607 612	459 761

1. Les titres à revenu fixe de 2021 comprennent des placements de 60 261 \$ qui ont été transférés au réassureur prenant à la conclusion de la novation (se reporter à la note 15).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22.2 Risque de crédit (suite)

d) Montants recouvrables auprès des réassureurs

Le tableau suivant présente la répartition des montants à recouvrer au titre de la réassurance, de même que des montants à payer au titre de la réassurance et des garanties détenues connexes, en fonction de la notation de A.M. Best des réassureurs.

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
Notation de A.M. Best	Montant à recouvrer au titre de la réassurance	Montant à payer au titre de la réassurance et garanties détenues ¹	Montant à recouvrer au titre de la réassurance	Montant à payer au titre de la réassurance et garanties détenues
A++	173 018	52 550	28 185	5 796
A+	857 088	178 188	606 633	170 343
A	307 763	132 299	225 088	113 512
A-	349 282	186 414	108 542	57 792
B++	96 068	92 102	154 334	147 630
Moins de B++	4 891	7 634	3 874	5 975
Sans notation	360 507	414 922	248 698	230 311
	2 148 617	1 064 109	1 375 354	731 359

1. Le montant à payer au titre de la réassurance et les garanties détenues ne tiennent pas compte de certaines garanties, d'un montant total de 79 334 \$, qui ont été reçues après le 31 décembre 2022.

22.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Le risque de liquidité peut découler d'un certain nombre d'événements potentiels, par exemple un écart de durée entre les actifs et les passifs.

De façon générale, les passifs financiers de la Société sont à régler par la remise de trésorerie, et la Société est en mesure de puiser à même les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation pour satisfaire à ses besoins en matière de liquidité, qui correspondent essentiellement aux charges d'exploitation ainsi qu'aux paiements au titre des sinistres et frais de règlement.

Du fait de leur nature, l'échéancier et le montant des paiements au titre des sinistres et frais de règlement sont assujettis à une grande incertitude et doivent être estimés par des actuaires, comme il est précisé à la note 2.4d). Même si la Société a conclu des traités de réassurance en vertu desquels une tranche des règlements peut être recouvrée, notamment en les portant en réduction des primes à payer aux réassureurs, de tels recouvrements ne surviennent qu'une fois les paiements versés, ce qui peut prendre plusieurs mois. Par conséquent, la Société doit avoir accès à des liquidités suffisantes pour financer les montants bruts à payer, au besoin.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22.3 Risque de liquidité (suite)

Pour gérer ses besoins en liquidités, la Société maintient un solde minimal en trésorerie, en équivalents de trésorerie et en titres à court terme et détient un portefeuille de placements très liquides assortis de notations élevées. La politique de placement de la Société énonce les critères à respecter en matière de qualité de crédit, ainsi que les limites acceptables pour l'exposition à un seul émetteur. La politique de placement fixe également des cibles quant à la durée moyenne des placements.

La Société donne périodiquement des actifs en garantie en vertu de contrats de fiducie d'assurance et de réassurance, de sorte que ces actifs ne sont pas immédiatement disponibles pour les besoins généraux de la Société (se reporter à la note 4.3).

Les tableaux qui suivent présentent les actifs et les passifs financiers de la Société selon leur échéance contractuelle.

Au 31 décembre 2022	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans date d'échéance précise	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 883	–	–	381 485	406 368
Placements	39 094	373 715	190 098	162 468	765 375
Primes à recevoir et montant à recevoir des réassureurs	431 662	1 503	–	–	433 165
Autres actifs financiers	54 965	5 486	1 319	–	61 770
Quote-part des passifs liés aux sinistres revenant aux réassureurs	428 776	786 037	47 956	–	1 262 769
Actifs financiers et d'assurance ¹	979 380	1 166 741	239 373	543 953	2 929 447

Au 31 décembre 2021	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans date d'échéance précise	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie ²	19 553	–	–	321 766	341 319
Placements ²	99 696	217 797	182 973	140 674	641 140
Primes à recevoir et montant à recevoir des réassureurs	284 650	745	–	–	285 395
Autres actifs financiers	24 533	1 265	436	–	26 234
Quote-part des passifs liés aux sinistres revenant aux réassureurs	292 590	461 783	18 885	–	773 258
Actifs financiers et d'assurance ¹	721 022	681 590	202 294	462 440	2 067 346

1. Les coûts d'acquisition différés et la quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs ont été exclus puisqu'ils ne sont pas exposés au risque de liquidité.
2. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant en trésorerie de 8 436 \$ et des placements de 60 261 \$ qui ont été transférés au réassureur prenant à la conclusion de la novation (se reporter à la note 15).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22.3 Risque de liquidité (suite)

Au 31 décembre 2022	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans date d'échéance précise	Total
Sinistres impayés et frais de règlement ³	531 719	901 748	72 116	–	1 505 583
Primes liées à la réassurance à payer	488 656	–	–	–	488 656
Autres passifs financiers	67 994	855	–	22 476	91 325
Encours de la dette	–	75 000	–	–	75 000
Passifs financiers et d'assurance ⁴	1 088 369	977 603	72 116	22 476	2 160 564

Au 31 décembre 2021	De 1 an à 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans date d'échéance précise	Total
Sinistres impayés et frais de règlement ³	346 372	522 913	32 738	–	902 023
Primes liées à la réassurance à payer	335 673	–	–	–	335 673
Autres passifs financiers	129 714	1 342	–	75 899	206 955
Encours de la dette	–	75 000	–	–	75 000
Passifs financiers et d'assurance ⁴	811 759	599 255	32 738	75 899	1 519 651

3. Non actualisés et excluant les provisions pour écarts défavorables.

4. Les primes non acquises et les commissions de réassurance non acquises ont été exclues puisqu'elles ne sont pas exposées au risque de liquidité.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix, comme le risque sur actions.

a) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux de change. Étant donné qu'elle exerce ses activités principalement aux États-Unis et au Canada, et qu'elle est également active en Europe par l'intermédiaire de ses activités de réassurance, la Société est exposée au risque de change découlant des fluctuations des taux de change du dollar canadien et de l'euro par rapport au dollar américain. La Société est également exposée au risque de change découlant de ses placements dans les activités canadiennes de la Société qui sont libellées en monnaies étrangères. Les positions de change de la Société sont passées en revue sur une base régulière, et la Société utilise des dérivés tout au long de l'exercice pour gérer les risques de change, le cas échéant.

i) Exposition au risque de change

La Société gère son risque de change au moyen de sa politique de placement, qui établit la durée des placements détenus, ainsi qu'au moyen de l'appariement des actifs et des passifs.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette au risque de change des entités établies au Canada, en fonction des principales devises. Les soldes présentés dans le tableau ci-dessous sont libellés dans la devise indiquée.

	USD		EUR		GBP		BRL	
Aux 31 décembre	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Trésorerie et placements	91 028	72 400	2 173	1 719	5 621	4 503	3 772	4 017
Moins : valeur nominale des dérivés de change	(85 632)	(55 265)	(1 561)	(1 777)	(5 455)	(4 701)	–	–
Total de l'exposition nette	5 396	17 135	612	(58)	166	(198)	3 772	4 017

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la valeur comptable des actifs et des passifs de Trisura International libellés en devises autres que le dollar américain en fonction des principales devises. Tous les montants présentés ci-dessous sont convertis en équivalents en dollars canadiens. Les actifs et les passifs ci-dessous sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	EUR	Autres	EUR	Autres
Actif	798	3 399	65 312	3 204
Passif	1 138	99	74 614	164
Actifs nets	(340)	3 300	(9 302)	3 040

Le tableau suivant présente un sommaire de la valeur comptable de l'actif net des entités établies aux États-Unis en dollars américains, soit leur monnaie de fonctionnement.

Aux 31 décembre	2022	2021
Actif net consolidé de :		
Entités établies aux États-Unis	184 184	176 967

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22.4 Risque de marché (suite)

ii) Sensibilité au risque de change

Aux 31 décembre	Incidence sur le bénéfice global et les capitaux propres			
	2022	2021	2022	2021
	Augmentation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain		Diminution de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain	
Facteur de sensibilité				
Placements en dollars américains soutenant les entités établies au Canada	(488)	(1 453)	537	1 598
Actif net consolidé des filiales	(18 128)	(20 404)	19 939	22 440

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte financière découlant de variations des taux d'intérêt. Les placements en titres à revenu fixe et les actions privilégiées sont assujettis au risque de taux d'intérêt, même si, dans le cas des placements en titres à revenu fixe, dans la mesure où ils sont détenus jusqu'à l'échéance, le risque est limité au fait que le rendement du réinvestissement diffère du rendement initial jusqu'à l'échéance. La variation de la juste valeur des obligations est inversement proportionnelle aux variations des taux d'intérêt du marché, ce qui a une incidence plus marquée sur les obligations de longue durée. Le solde actualisé des sinistres impayés de la Société est aussi assujetti au risque de taux d'intérêt.

La Société gère son risque de taux d'intérêt au moyen de sa politique de placement, qui établit la durée des placements détenus, ainsi qu'au moyen de l'appariement des actifs et des passifs.

Au 31 décembre 2022

Facteur de sensibilité	Titres à revenu fixe (y compris les actions privilégiées)	Sinistres impayés, montant net	Incidence sur le résultat global
Augmentation de 100 points de base de la courbe des taux ¹	(23 586)	(2 239)	(15 973)
Diminution de 100 points de base de la courbe des taux ¹	23 720	2 362	15 983

1. En supposant une variation parallèle de la courbe de rendement et selon l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

Au 31 décembre 2021

Facteur de sensibilité	Titres à revenu fixe (y compris les actions privilégiées)	Sinistres impayés, montant net	Incidence sur le résultat global
Augmentation de 100 points de base de la courbe des taux ¹	(19 614)	(1 834)	(13 536)
Diminution de 100 points de base de la courbe des taux ¹	19 550	1 941	13 408

1. En supposant une variation parallèle de la courbe de rendement et selon l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

c) Risque sur actions

Le risque sur actions correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs en raison des fluctuations des marchés boursiers.

La Société gère et atténue son exposition au risque sur actions au moyen de sa politique de placement, qui fixe les expositions maximales aux titres de capitaux propres à l'échelle du portefeuille et par émetteur et qui exige une diversification des secteurs d'activité.

Aux 31 décembre	2022	2021
Facteur de sensibilité	Incidence sur le bénéfice net ¹	
Augmentation de 10 % du cours des actions	5 034	6 819
Diminution de 10 % du cours des actions	(5 034)	(6 819)

1. La méthode employée pour calculer la variation tient compte de 10 % de la juste valeur des actions (excluant les actions privilégiées et les fonds détenant principalement des titres à revenu fixe), déduction faite de l'impôt, aux dates de clôture.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 23 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué de ses capitaux propres, qui comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les bénéfices non distribués et le cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global. La Société examine régulièrement la structure de son capital pour s'assurer qu'elle soit adéquate et qu'elle satisfasse à l'ensemble des exigences réglementaires, des obligations d'affaires et des obligations envers les actionnaires.

La surveillance du capital de la Société incombe à la direction et au conseil d'administration. Leurs objectifs comportent deux volets : i) s'assurer que la Société soit capitalisée de façon prudente relativement au montant et aux types de risques courus et aux exigences des lois et des règlements applicables aux filiales réglementées de la Société; ii) s'assurer que les actionnaires obtiennent un rendement approprié sur leur investissement.

Au Canada, en vertu des lignes directrices qui ont été établies par le Bureau du surintendant des institutions financières et s'appliquent à la société d'assurance réglementée de Trisura Canada, les sociétés d'assurance dommages canadiennes doivent maintenir un capital minimal déterminé en fonction d'un test prescrit, soit le test du capital minimal (le « TCM »), qui exprime le capital disponible (le capital réel, auquel sont ajoutés ou duquel sont soustraits les ajustements spécifiés) en pourcentage du capital requis. Les sociétés doivent maintenir un résultat d'au moins 150 % selon le TCM et doivent également établir leur propre résultat cible selon le TCM en fonction de la nature de leurs activités et de leurs souscriptions. Avec l'approbation du conseil d'administration, la direction a fixé le résultat cible de Trisura Canada selon le TCM en fonction de ces exigences.

Aux États-Unis, les sociétés d'assurance réglementées de Trisura États-Unis sont soumises à des exigences réglementaires en matière de capital imposées de l'extérieur par l'Oklahoma Insurance Department à titre de fournisseur local d'assurance excédentaire. L'assureur agréé de la Société est assujéti aux diverses exigences en matière de capital de chaque État des États-Unis où il est titulaire d'une licence. Les organismes de réglementation exigent notamment que le capital pondéré en fonction des risques des sociétés d'assurance réglementées de Trisura États-Unis soit supérieur à certains seuils minimaux ainsi qu'au seuil d'intervention de la Société, faute de quoi les sociétés seraient tenues d'en aviser les autorités de réglementation.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 24 – Information sectorielle

Au 31 décembre 2022, la Société compte deux secteurs à présenter. Le secteur de Trisura Canada comprend les activités Cautionnement, qui sont souscrites au Canada et aux États-Unis, et Solutions de risques et Assurance d'entreprise, dont les produits sont principalement souscrits au Canada. Le secteur Trisura États-Unis offre des solutions d'assurance de façade spécialisées souscrites aux États-Unis. Le secteur Trisura États-Unis comprend les activités de réassurance de Trisura International.

Au cours du premier trimestre de 2022, la Société a déterminé que Trisura International, qui comprend les activités de réassurance internationales de la Société, n'atteignait plus le seuil quantitatif faisant d'elle un secteur à présenter aux fins de la présentation de l'information financière; le principal décideur opérationnel ne considère plus les résultats de Trisura International comme étant significatifs. Les activités en cours de liquidation de Trisura International ont été reclassées dans la catégorie Siège social et autres au cours de l'exercice considéré. L'information comparative a été retraitée de manière à ce qu'elle soit conforme à la présentation de l'exercice considéré.

Les tableaux suivants présentent les résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Trisura Canada	Trisura États-Unis	Siège social et autres	Total
Primes brutes souscrites	731 380	1 701 837	–	2 433 217
Primes nettes souscrites	366 053	132 058	–	498 111
Primes nettes acquises	315 074	103 547	–	418 621
Honoraires	6 593	66 924	–	73 517
Revenu de placement net	14 761	8 444	1 957	25 162
Profits nets	2 375	2 867	3 560	8 802
Total des produits	338 803	181 782	5 517	526 102
Sinistres nets et frais de règlement	(53 430)	(73 641)	(121)	(127 192)
Charges nettes	(210 991)	(64 504)	(3 865)	(279 360)
Réduction des montants recouvrables au titre de la réassurance	–	(81 473)	–	(81 473)
Charges d'intérêts	(268)	(115)	(2 261)	(2 644)
Total des sinistres et des charges	(264 689)	(219 733)	(6 247)	(490 669)
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	74 114	(37 951)	(730)	35 433

Exercice clos le 31 décembre 2021	Trisura Canada	Trisura États-Unis	Siège social et autres	Total
Primes brutes souscrites	564 006	999 100	100	1 563 206
Primes nettes souscrites	310 950	87 087	100	398 137
Primes nettes acquises	223 138	54 670	101	277 909
Honoraires	6 844	43 035	–	49 879
Revenu (perte) de placement, montant net	8 722	4 926	(6 043)	7 605
Profits nets	1 179	2 384	10 921	14 484
Total des produits	239 883	105 015	4 979	349 877
Sinistres nets et frais de règlement	(47 306)	(40 096)	5 072	(82 330)
Charges nettes	(140 566)	(30 981)	(13 919)	(185 466)
Charge d'intérêts	(296)	(38)	(1 304)	(1 638)
Total des sinistres et des charges	(188 168)	(71 115)	(10 151)	(269 434)
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	51 715	33 900	(5 172)	80 443

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 24 – Information sectorielle (suite)

Au 31 décembre 2022	Trisura Canada	Trisura États-Unis	Siège social et autres	Total
Actif	1 312 346	2 875 043	95 981	4 283 370
Passif	1 113 611	2 631 733	54 732	3 800 076

Au 31 décembre 2021	Trisura Canada	Trisura États-Unis	Siège social et autres	Total
Actif	1 095 984	1 763 972	140 398	3 000 354
Passif	929 845	1 549 154	162 566	2 641 565

Note 25 – Avantages

La Société a établi des régimes d'épargne-retraite collectifs en vertu desquels la Société verse des cotisations. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges d'exploitation à mesure qu'elles sont engagées.

Note 26 – Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les cadres dirigeants et les administrateurs de la Société.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec les principaux dirigeants au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Salaires et autres avantages du personnel	2 907	3 080
Paiements fondés sur des actions	1 983	11 380

Note 27 – Rémunération fondée sur des actions

27.1 Options sur actions fondées sur des instruments de capitaux propres

La Société administre actuellement un régime d'options sur actions. En vertu de ce régime, le prix d'exercice de chaque option sur action sera établi au moment de l'attribution de l'option. Le calendrier d'acquisition des droits devrait normalement être établi à 20 % par année sur cinq ans, et la durée des options sur actions attribuées ne sera pas supérieure à dix ans. Le calendrier d'acquisition des droits pourrait toutefois différer dans certains cas.

Le tableau qui suit présente un historique des options sur actions en circulation au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
En circulation au début de l'exercice	1 501 916	12,47	1 334 720	8,23
Exercées au cours de l'exercice	(145 141)	10,96	(148 620)	7,07
Attribuées au cours de l'exercice	184 864	30,95	315 816	27,86
En circulation à la fin de l'exercice	1 541 639	14,83	1 501 916	12,47

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27.1 Options sur actions fondées sur des instruments de capitaux propres (suite)

Le tableau qui suit présente les options sur actions en circulation au 31 décembre 2022.

Prix d'exercice par action (en dollars)	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne (en années)	Nombre d'options pouvant être exercées
30,95	184 864	9,19	—
37,99	30 000	8,46	6 000
29,38	181 191	8,14	32 540
21,99	80 200	8,01	200
12,56	325 796	7,15	106 328
7,16	40 000	6,63	24 000
7,31	64 000	6,21	—
6,77	269 588	6,16	141 212
6,42	40 000	5,88	20 000
6,09	326 000	4,64	326 000

Le tableau qui suit présente les options sur actions en circulation au 31 décembre 2021.

Prix d'exercice par action (en dollars)	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne (en années)	Nombre d'options pouvant être exercées
37,99	30 000	9,46	—
29,38	185 824	9,14	—
21,99	100 000	9,01	—
12,56	359 512	8,15	66 888
7,16	40 000	7,63	16 000
7,31	96 000	7,21	—
6,77	294 588	7,16	102 024
6,42	70 000	6,88	30 000
6,09	326 000	5,64	256 400

Au 31 décembre 2022, les droits étaient acquis sur 656 280 (31 décembre 2021 – 471 312) options sur actions fondées sur des instruments de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, la Société avait comptabilisé un montant de 3 599 \$ (31 décembre 2021 – 2 587 \$) dans la réserve au titre des actions liée aux options, dans le solde du surplus d'apport des états consolidés de la situation financière. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé des charges liées aux options de 1 370 \$ (31 décembre 2021 – 1 308 \$), au poste Charges d'exploitation. La juste valeur des options émises a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les données d'entrée du modèle comprennent la volatilité attendue, la durée de vie des options et le taux d'intérêt sans risque. La volatilité a été estimée en fonction de la volatilité historique du cours de l'action de la Société. La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions émises en 2022 à la date d'évaluation s'établissait à 7,13 \$ (en dollars) (31 décembre 2021 – 6,89 \$ [en dollars]).

27.2 Options sur actions réglées en trésorerie

Au 31 décembre 2022, 187 480 options en circulation avaient été émises à l'intention des dirigeants de la Société par le conseil d'administration dans le cadre d'un régime de paiement fondé sur des actions et réglé en trésorerie (31 décembre 2021 – 187 480 options). Le calendrier d'acquisition des droits est établi à 20 % par année sur cinq ans, et les options expireront dix ans après la date d'attribution. Au 31 décembre 2022, les droits étaient acquis sur 128 536 options (31 décembre 2021 – 28 640 options). Au 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé des passifs liés aux options de 7 203 \$ (31 décembre 2021 – 6 800 \$) dans les états consolidés de la situation financière. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé des charges liées aux options de 404 \$ (31 décembre 2021 – 6 685 \$) au poste Charges d'exploitation. La juste valeur des options émises a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les données d'entrée du modèle comprennent la volatilité attendue, la durée de vie des options et le taux d'intérêt sans risque. La volatilité a été estimée en fonction de la volatilité historique du cours de l'action de la Société. Au 31 décembre 2022, la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions émises s'établissait à 39,23 \$ (en dollars) (31 décembre 2021 – 41,35 \$ [en dollars]).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27.3 UAD réglées en trésorerie

Des UAD sont attribuées à certains administrateurs de la Société à la valeur de marché des actions ordinaires de la Société à la date d'attribution. Ces UAD sont attribuées en remplacement de jetons de présence, au gré des administrateurs. Chaque UAD donne à son porteur le droit de recevoir un montant équivalant à la valeur d'une action ordinaire au moment du règlement. Au 31 décembre 2022, 120 637 (31 décembre 2021 – 109 120) UAD avaient été attribuées à des administrateurs non salariés de la Société ou d'une de ses sociétés liées.

Le tableau qui suit présente les variations du nombre d'UAD émises au cours des exercices présentés.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022 (en unités)	2021 (en unités)
Solde d'ouverture	109 120	100 364
Attribuées au cours de l'exercice	11 553	8 756
Solde de clôture	120 673	109 120

Au 31 décembre 2022, aucune unité n'avait été exercée (31 décembre 2021 – aucune), et un montant de 5 465 \$ (31 décembre 2021 – 5 204 \$) avait été comptabilisé à titre de passif. Ce passif a été évalué en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de la Société au 31 décembre 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé des charges de 261 \$ (31 décembre 2021 – 2 949 \$) liées aux UAD, au poste Charges d'exploitation.

27.4 UAR réglées en instruments de capitaux propres

La Société attribue à certains employés des UAR en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de la Société à la date d'attribution. La période d'acquisition habituelle des droits de ces UAR est de trois ans. Le calendrier d'acquisition des droits pourrait toutefois différer dans certains cas.

Le tableau qui suit présente les UAR émises et en circulation au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

	Au 31 décembre 2022 (en unités)	Au 31 décembre 2021 (en unités)
En circulation au début de l'exercice	81 034	32 956
Dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice	(39 312)	(10 824)
Annulées au cours de l'exercice	(2 365)	(12 529)
Attribuées au cours de l'exercice	91 312	71 431
En circulation à la fin de l'exercice	130 669	81 034

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des charges de rémunération de 2 345 \$ (31 décembre 2021 – 1 121 \$) liées aux UAR ont été comptabilisées dans les charges d'exploitation.

Note 28 – Renseignements supplémentaires sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente la variation du fonds de roulement pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Primes liées à la réassurance à payer	152 346	170 063
Primes non acquises, montant net	79 910	133 240
Sinistres impayés et frais de règlement, montant net	63 339	(48 358)
Impôt sur le résultat	10 691	17 754
Autres passifs d'exploitation	3 907	2 426
Primes et débiteurs	(155 290)	(116 731)
Créditeurs et charges à payer	(40 606)	151 850
Coûts d'acquisition différés, montant net	(23 768)	(64 626)
Autres actifs d'exploitation	(4 766)	(1 571)
	85 763	244 047

Note 29 – Engagements

La Société a pris des engagements liés au financement de placements. De tels engagements sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire aux placements dans des actions de sociétés fermées et sont assujettis aux modalités de chaque convention de société en commandite. Au 31 décembre 2022, les engagements non provisionnés de la Société s'élevaient à 28 497 \$ (31 décembre 2021 – 42 318 \$).